



Agrocampus *de Saintonge*

Conseil d'Administration
Session du 27 Novembre 2020

Délibérations soumises au vote



Conseil d'administration du 27 Novembre 2020

DELIBERATIONS ET AVIS SOUMIS AU VOTE

N° DELIBERATION	INTITULE
20 – 62	Approbation de l'ordre du jour de la séance du 27 Novembre 2020
20 – 63	Approbation de la convention CRIPT Nouvelle Aquitaine
20 – 64	Approbation de la demande de fermeture administrative exceptionnelle
20 – 65	Approbation de l'aménagement du calendrier scolaire - EPL
20 – 66	Approbation des principes de la valorisation des stocks au 31/12/2020 des exploitations de l'Agrocampus
20 – 67	Approbation de la demande de subvention dans le cadre de l'AMI – Exploitation La Pichonnerie – Desclaude
20 – 68	Approbation de la sortie d'inventaire et aliénation de biens - Domaine du Renaudin
20 – 69	Approbation du changement de rémunération – Domaine du Renaudin
20 – 70	Approbation de l'agrandissement des terres – Exploitation des serres de Chadignac
20 – 71	Approbation des tarifs de location de l'extracteur Thomas - Exploitation de Chadignac
20 – 72	Approbation de la création d'un emploi de directeur(trice) adjoint(e) – CFAA17/CFPPA
20 – 73	Approbation des suppressions de postes - CFPPA
20 – 74	Approbation de la création d'un emploi de chargé de recrutement
20 – 75	Approbation de la création d'un emploi de chargé de recrutement
20 – 76	Approbation de la création d'un emploi de surveillant
20 – 77	Approbation des changements de rémunérations – CFAA17
20 – 78	Approbation de la carte des UCARE, MAP et MIL du CFAA17
20 – 79	Approbation de la facturation hébergement/restauration des apprentis – CFAA17
20 – 80	Approbation de la modification d'un emploi – CFPPA
20 – 81	Approbation des changements de rémunérations – CFPPA
20 – 82	Approbation du calendrier des stages 2020/2021 pour le LEGTA Georges Desclaude
20 – 83	Approbation des Modules d'Initiatives Locales – Rentrée scolaire 2021 – LEGTA Georges Desclaude
20 – 84	Approbation du projet territoire art & sciences – LEGTA Desclaude et LPA Chadignac – Année scolaire 2020/2021
20 – 85	Approbation du financement du projet territoire art & sciences – LEGTA Desclaude et LPA Chadignac – Année scolaire 2020/2021
20 – 86	Approbation du PADC 2020/2021 – LPA Le Petit Chadignac
20 – 87	Approbation du projet d'obtention du label « Ecole commerce équitable » LPA Le Petit Chadignac
20 – 88	Approbation de l'utilisation de la taxe d'apprentissage sur 2021 – LPA Le Renaudin
20 – 89	Approbation des tarifs de locations des locaux
20 – 90	Approbation des tarifs de restauration et d'hébergement
20 – 91	Approbation des créances irrécouvrables
20 – 92	Approbation de la DM n° 2 – 2020
20 – 93	Approbation du Budget Primitif 2021
20 – 94	Approbation du rapport du Directeur

Le Directeur de l'Agrocampus de Saintonge

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Michel BREGEON

Michel AMBLARD

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-62

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 62

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la délibération

Pour :

Contre :

Approuve l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du compte-rendu du 26/06/2020
- Rapport du Directeur de l'Agrocampus
- Décision Modificative N° 2 – 2020
- Budget primitif 2021
- Délibérations
- Questions diverses

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-63

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 63

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CONVENTION CRIPT

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Approuve la nouvelle convention portant constitution du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique Agricole de la Région Nouvelle Aquitaine.

Pièce-jointe : Convention

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

CONVENTION
portant constitution du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique Agricole
de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.811-12 et D.811-76-1 à D.811-76-15 ;

Vu le décret n°81-418 du 23 avril 1981 relatif aux complexes d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1988 portant approbation de la convention constitutive du complexe régional d'information pédagogique et technique agricole de la région Limousin et composition de son conseil d'orientation et de coordination ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La convention constitutive du complexe régional d'information pédagogique et technique agricole de la région Limousin, approuvée par arrêté du 22 juin 1988 du Ministre de l'Agriculture, est modifiée comme suit :

Article 1 : Objet de la convention

Conformément aux dispositions du décret n°81-418 du 23 avril 1981 relatif aux complexes d'enseignement agricole, la présente convention porte constitution du CRIPT, Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique Agricole de la région Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : Membres actifs et fondateurs

Les vingt deux Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (E.P.L.E.F.P.A.) de la région Nouvelle-Aquitaine constituent les membres actifs et fondateurs de ce complexe :

Charente (16)	EPLEFPA de Charente	L'Oisellerie - 16400 La Couronne
Charente-Maritime (17)	EPLEFPA de Bourcefranc	Rue Willam Bertrand- 17560 Bourcefranc
	EPLEFPA de Saintonge	BP 549 rue G. Desclaude – 17119 Saintes
	EPLEFPA de Surgères	Avenue François Mitterrand - 17700 Surgères
Corrèze (19)	EPLEFPA de Brive-Voutezac	Murat – 19130 Voutezac
	EPLEFPA de Haute-Corrèze	Route de Mauriac – 19160 Neuvic
	EPLEFPA Edgard Pisani	19460 Naves
Creuse (23)	EPLEFPA d'Ahun	23150 Ahun
Dordogne (24)	EPLEFPA du Périgord	Av. Churchill- BP 22 24660 Coulounieix-Chamiers
Gironde (33)	EPLEFPA de Bazas	2 Av. de la République – 33430 Bazas
	EPLEFPA de Bordeaux-Gironde	84 Av. du Général de Gaulle – 33294 Blanquefort
Landes (40)	EPLEFPA des Landes	2915 route des Barthes – 40180 Oeyreluy
Lot et Garonne (47)	EPLEFPA du Lot et Garonne	Route de Casseneuil – 47110 Sainte Livrade/Lot
Pyrénées-Atlantiques (64)	EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques	Route de Pau – 64121 Montardon
Deux-Sèvres (79)	EPLEFPA de Bressuire	Route de Nantes – 79308 Bressuire
	EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres	Route de la Roche – 79500 Melle
Vienne (86)	EPLEFPA de Montmorillon	Chateau Ringuet – 86501 Montmorillon
	EPLEFPA de Poitiers-Kyoto	26 rue de la Fraternité – 86034 Poitiers
	EPLEFPA de Poitiers-Venours	Venours – 86480 Rouillé
	EPLEFPA de Thuré	Domaine des Chevaliers – 86540 Thuré
Haute-Vienne (87)	EPLEFPA de Limoges Nord Haute-Vienne	Les Vaseix – 87430 Verneuil sur Vienne
	EPLEFPA de Saint Yrieix-La-Perche	La Faye – 87500 Saint Yrieix La Perche

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement le Service Régional de la Formation et du Développement a également qualité de membre actif du complexe.

D'autres membres, répondant aux conditions définies à l'article 1^{er} du décret n°81-418 du 23 avril 1981, pourront être intégrés dans le complexe par avenant à la présente convention. Ces différents membres auront la qualité de membres actifs du complexe

Article 3 : Membres associés

Sur leur demande, les personnes morales, de droit public ou privé, concernées par les objectifs du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine, peuvent être associées au fonctionnement du complexe dans le cadre de conventions d'association précisant les modalités de leur participation à des activités spécialisées.

Peuvent être associées les personnes morales relevant :

- du Ministère de l'Éducation Nationale,
- des instances de l'Enseignement Agricole privé reconnu,
- des Organisations Professionnelles Agricoles :

Chambres d'Agriculture (régionale et départementale) qui le souhaitent
tout autre organisation (organismes de développement, centres de gestion, syndicats, coopératives, mutuelles, organismes de crédit) qui en fait la demande.

Les conventions d'association seront établies en fonction des candidatures et après décision du Conseil d'Orientation et de Coordination.

Article 4 : Composition

Le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine se compose :

- des membres actifs, fondateurs désignés à l'article 2 ;
- des autres membres actifs ;
- des membres associés, personnes morales de droit public ou privé participant à une ou plusieurs activités spécialisées du C.R.I.P.T. de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de conventions spécifiques.

Article 5 : Démission, radiation

La qualité de membre se perd par la démission. Celle-ci doit faire l'objet d'un préavis d'un an et la cotisation reste due pour tout exercice commencé.

La radiation de l'un des membres actifs peut être prononcée à la majorité absolue des membres du Conseil d'Orientation et de Coordination, prévu à l'article 11 de la présente convention.

Article 6 : Siège social

Le siège social du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est l'EPLEFPA de Brive-Voutezac – 19130 Voutezac.

Article 7 : Durée

La durée du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est fixée à trois années renouvelables par tacite reconduction, sauf dissolution anticipée réalisée dans les conditions prévues à l'article 16.

Article 8 : Finalités

Le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est une plate-forme d'animation, mise à la disposition des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (E.P.L.E.F.P.A.) de la région Nouvelle-Aquitaine et de leurs partenaires.

Le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de :

- soutenir, d'impulser (appui méthodologique, technique et matériel)
- coordonner les actions mises en œuvre par les établissements agricoles publics de la région Nouvelle-Aquitaine.

Article 9 : Organisation

En vue de faciliter son fonctionnement, le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est organisé en sections correspondant respectivement aux activités suivantes :

- ingénierie de la formation
- pédagogie : expérimentation, recherche, développement, innovation
- communication et promotion
- formation
- actions culturelles.

Un règlement intérieur détermine les modalités de fonctionnement de chaque section.

Article 10 : Ressources

Les ressources du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine se composent :

- 1° - des participations ou cotisations annuelles de ses membres ;
- 2° - des subventions qui lui sont accordées par l'intermédiaire du budget de l'établissement support ;
- 3° - des sommes perçues en contrepartie des prestations qu'il fournit ;
- 4° - du revenu des biens affectés à son profit ;
- 5° - de toutes autres ressources ou subventions autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Article 11 : Conseil d'Orientation et de Coordination

Les objectifs du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine sont mis en œuvre par le Conseil d'Orientation et de Coordination (C.O.C.) composé, en application de l'article 7 du décret n°81-418 du 23 avril 1981, comme suit :

- 1° - Les directeurs des établissements publics membres actifs et fondateurs cités à l'article 2 ;
- 2° - Un représentant du Ministre chargé de l'Agriculture :
 - le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;
- 3° - Des experts invités à titre consultatif, au regard des objectifs du complexe :
 - le délégué régional à l'ingénierie de formation ;
 - le chargé de la formation continue et de l'apprentissage ;
 - tout autre expert concerné par l'objet du CRIPT agricole.

La composition du Conseil d'Orientation et de Coordination est fixée par arrêté du Ministre de l'Agriculture.

Article 12 : Présidence

Le président du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est nommé par arrêté du Ministre de l'Agriculture, après consultation des membres actifs qui prennent l'avis du Conseil d'Orientation et de Coordination.

Le Président convoque les membres du Conseil d'Orientation et de Coordination pour les réunions.

Article 13 : Réunion du Conseil de l'Orientation et de Coordination

Le Conseil de l'Orientation et de Coordination se réunit deux fois par an ou à chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur demande du tiers de ses membres.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Un procès verbal des séances est tenu.

Article 14 : Rôle du conseil

Le conseil de l'Orientation et de Coordination :

- propose au conseil d'administration de l'établissement support les mesures à mettre en œuvre, et, s'il y a lieu, la participation des membres pour la réalisation des objectifs du CRIPT Nouvelle-Aquitaine ;

- propose le montant de la participation financière annuelle des établissements membres actifs, au fonctionnement du CRIPT Nouvelle-Aquitaine ;
- propose les tarifs de prestations de service des sections au conseil d'administration de l'établissement support ;
- prépare le budget ;
- est régulièrement informé par l'ordonnateur des opérations de gestion réalisée ;
- donne son avis sur les avenants à la convention constitutive du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique, et sur les éventuelles conventions d'associations prévues à l'article 3, portant sur l'intégration au CRIPT Nouvelle-Aquitaine de membres associés.

Le responsable de l'établissement support et les responsables des établissements membres actifs, rendent compte, chacun pour ce qui le concerne, de l'activité du complexe au Conseil d'Orientation et de Coordination.

Article 15 : Établissement support

Le règlement financier du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine, est joint à la présente convention.

L'établissement support du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est l'EPLEFPA de Brive-Voutezac. Son directeur en est l'ordonnateur.

L'ordonnateur du complexe prépare et après accord du président, signe les conventions nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du complexe.

La comptabilité du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine est réalisée en application de la réglementation comptable M99 des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles.

Le budget et le compte financier du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine sont intégrés respectivement au budget et au compte financier de l'EPLEFPA de Brive-Objat et soumis à l'approbation de son Conseil d'Administration, tout comme l'ensemble des actes le concernant.

E règlement

Le contrôle des trois autorités, Le Préfet de Région, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et le Président du Conseil Régional s'exerce sur toutes décisions concernant le CRIPT Nouvelle-Aquitaine au travers du contrôle des actes du conseil d'administration de l'établissement support.

Article 16 : Dissolution

La dissolution anticipée du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de la région Nouvelle-Aquitaine peut intervenir sur proposition du Conseil d'Orientation et de Coordination. Elle est décidée par les membres actifs du complexe à la majorité des deux tiers.

Un procès verbal de dissolution est adressé dans les quinze jours qui suivent au Ministre de l'Agriculture.

ANNEXE A LA CONVENTION
portant constitution du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique Agricole
de la région Nouvelle-Aquitaine :

REGLEMENT FINANCIER

Le présent règlement est établi conformément aux prescriptions de l'article 5 du décret n°81-418 relatif aux complexes d'enseignement agricole.

Article 1: Budget général

Un budget est préparé et approuvé par le Conseil d'orientation et de Coordination (C.O.C.).

Il est délibéré par le Conseil d'administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles de Brive-Voutezac (19).

Article 2 : Ressources et charges

Le Conseil d'Orientation et de Coordination arrêtera la liste des services qui seront couverts par le paiement de la cotisation et de ceux qui feront l'objet de remboursement de prestations.

Les ressources du CRIPT Nouvelle-Aquitaine comprennent :

- la participation financière des membres adhérents sous la forme d'une cotisation annuelle qui, pour les membres fondateurs et associés est déterminée dans le cadre du règlement intérieur du CRIPT Nouvelle-Aquitaine et des conventions d'applications ;
- les participations à chaque projet fixées par le Conseil d'Orientation et de Coordination ;
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par le CRIPT Nouvelle-Aquitaine ;
- les subventions de fonctionnement allouées au CRIPT Nouvelle-Aquitaine ;
- les revenus des biens affectés au CRIPT Nouvelle-Aquitaine ;
- des donations.

Les charges comprennent :

- les frais de personnel liés à l'animation ;
- les frais de mise en œuvre des programmes d'activités ;
- les frais d'administration générale (secrétariat, frais généraux, frais de déplacement...) ;
- les frais de fournitures et de matériel ;
- les frais de maintenance et de matériel.

Article 3 : Financement des projets

Pour chaque projet, un budget devra être établi par la personne ressource chargée de la mise en œuvre. Il est approuvé par le Conseil d'Orientation et de Coordination et s'insère dans le budget du CRIPT Nouvelle-Aquitaine.

Le budget de chaque projet comprend :

- en ressources :
 - x le financement du CRIPT Nouvelle-Aquitaine ;
 - x les cotisations spécifiques aux projets ;
 - x les sommes provenant des prestations ;
 - x les tarifs des prestations sont établis au prix courant ;
 - x les subventions allouées.

- en charges :
 - x les charges spécifiques aux projets (personnel, administration générale, déplacements, fournitures, maintenance...).

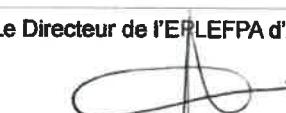

Article 4 : Conventions financières

Les échanges financiers entre le CRIPT Nouvelle-Aquitaine et les membres donnent lieu à des conventions particulières.

Article 5 : Suivi budgétaire

Le suivi du budget relève d'une comptabilité analytique.

Fait à Limoges le 7 juin 2020

<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Charente</p>  <p>Thierry ADAM</p>	<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Bourcefranc</p>  <p>Daniel CHALON</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Saintonge</p>  <p>Jean-Michel BREGEON</p>	<p>La Directrice de l'EPLEFPA de Surgères</p>  <p>Patricia DARJO</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Brive-Objat</p>  <p>Jacques FERRAND</p>	<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Haute-Corrèze</p>  <p>Eric CAZASSUS</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA Edgard Pisani</p>  <p>Christian VIRLOJEUX</p>	<p>Le Directeur de l'EPLEFPA d'Ahun</p>  <p>Jean-Pierre LAFAYE</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA du Périgord</p>  <p>Laurent HERBRETEAU</p>	<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Bazas</p>  <p>Pascal TROUCHE</p>
<p>La Directrice de l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde</p>  <p>Corinne REULET</p>	<p>Le Directeur de l'EPLEFPA des Landes</p>  <p>Michel BOUTTIER</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA du Lot et Garonne</p>  <p>André CHANFREAU</p>	<p>La Directrice de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques</p>  <p>Anne DETAILLE</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Bressuire</p>  <p>Jérôme JACQUES</p>	<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres</p>  <p>Benoit DIELTHEINS</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Poitiers – Kyoto</p>  <p>Christian BARRAULT</p>	<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Poitiers – Venours</p>  <p>Bruno GARCIA</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Montmorillon</p>  <p>Guillaume DUPUITS</p>	<p>La Directrice de l'EPLEFPA de Thuré</p>  <p>Valérie FERREIRA-GOMES</p>
<p>Le Directeur de l'EPLEFPA de Limoges Nord Haute-Vienne</p>  <p>Max DELPERIE</p>	<p>La Directrice de l'EPLEFPA de Saint-Yrieix-la-Perche</p>  <p>Marie-Thérèse DESHAYES</p>
<p>Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt</p>  <p>Philippe DE GUENIN</p>	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-64

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 64

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : DEMANDE DE FERMETURE ADMINISTRATIVE
EXCEPTIONNELLE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la circulaire n° 2001-2015 du 06/12/2001,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Émet un avis favorable sur les fermetures administratives exceptionnelles des 3 lycées de l'Agrocampus de Saintonge :

- Fermeture administrative des sites du 28/12/20 au 31/12/2020 inclus
- Fermeture administrative des sites du 15/02/21 au 21/02/2021 inclus
- Fermeture administrative des sites du 26/07/21 au 15/08/2021 inclus

Motif :

Insuffisance de personnels administratifs pour couvrir l'ensemble des périodes et faible activité durant la période estivale.

Remarque :

Un personnel d'astreinte assurera la veille minimale.

Cet avis est soumis à une validation de l'autorité académique.

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-65

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 65

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : AMÉNAGEMENT DU CALENDRIER SCOLAIRE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des conseils intérieur du LEGTA Desclaude, du LPA Le Renaudin, du LPA Le Petit Chadignac respectivement en date du 10/11/2020, 04/11/2020 et 05/11/2020,
Après consultation du conseil de perfectionnement et conseil de centre en date du 06/11/2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Emet un avis favorable aux aménagements suivants :

La journée de solidarité sera récupérée à la Journée Portes Ouvertes :
➤ JPO : 06/03/2021 pour les 3 sites de l'établissement.

NB : Deux autres demi-journées (matin) seront consacrées à une journée portes ouvertes pour les 3 sites : 30/01/2021 et 07/04/2021.

Vote de la délibération

Pour :

Contre :

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-66

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 66

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : METHODOLOGIE DE LA VALORISATION DES STOCKS
DES EXPLOITATIONS**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des conseils d'exploitation de Desclaude, du Renaudin et de Chadignac en dates respectives des 05/11/2020, 04/11/2020 et 05/11/2020,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Approuve les principes de la valorisation des stocks au 31/12/2020 concernant les 3 exploitations de l'Agrocampus de Saintonge.

Pièces jointes : 3

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

Méthodologie de la valorisation des stocks au 31/12

Comment sont évalués les stocks d'engrais (3011) , semences (3012), produits de défense des végétaux (3013), aliments du bétails (3014), produits de défense des animaux (3015),emballages(3017) carburants (3021) , piquets et bâches plastiques (3017) .

- Évaluation au coût moyen d'achat résultant de notre logiciel « Mes parcelles » (abonnement auprès de la chambre d'agriculture) ou des dernières factures d'achats pour les produits de défense des animaux et aliments du bétail.

Les aliments du bétail et les médicaments évoluent rapidement en formulation et en prix ;de plus étant donné qu'il s'agit de produits périssables , les stocks correspondent souvent au derniers achats de fin d'exercice.

Les produits végétaux :

- Récolte des céréales (blé, orge, maïs ...) Prix moyen indiqué par EURONEXT (principale place boursière pour les céréales de la zone Euro) avec une cotation quotidienne .

- Paille , foin, ensilages : valeurs retenues par le centre de gestion océan (CGO) (auquel nous sommes adhérents) pour la clôture des exercices comptables des agriculteurs.

Les produits transformés :

Il s'agit essentiellement des « eau de vie Cognac, Pineau des Charentes , vin de pays... » .

La coopérative Océalia assure :

- le transport de la vendange fraîche entre notre exploitation et la cave coop.

- la vinification

- la distillation

- le stockage

- la commercialisation .

Toutes ces opérations sont réalisées à la cave coop, de ce fait les produits ne sont pas présents physiquement sur notre exploitation.

L'ensemble des produits reste notre propriété , sachant que l'achat par la coopérative intervient avant la mise en bouteilles.

De par notre adhésion à la coopérative Océalia pour l'activité « commercialisation » des produits viti-vinicoles , c'est le conseil d'administration de la coopérative qui fixe les prix chaque année pour tous les adhérents .

Un état de nos stocks nous ait fourni chaque année au 31/12 avec une valeur de chaque produit.

La vente est contractualisée 12 mois avant l'achat. Nous appliquons une décote de 10 % sur ces produits lors de la commission d'inventaire à laquelle assiste le Directeur de la cave coopérative.

Les animaux :

Nos animaux sont commercialisés (vivants) par la coopérative CAVEB .

Pour l'évaluation de notre cheptel , nous faisons appel à un technicien de notre coopérative pour valider les prix pour les différentes catégories.

Les catégories sont déterminées de la façon suivante :

Identification EDEi	Date de naissance	Age au 31/12	sexe	Race	Croisement avec race viande	Prix
FR174964056	Ex : 01/06	6 mois	femelle	lait	non	500 €
FR174154215	Ex : 15/12	15 jours	mâle	croisé	oui	400 €

Les valeurs en terre :

1) Évaluation des « façons culturales » (labour, traitements, préparation du lit de semence ... ».

De par notre adhésion au centre de gestion , nous disposons le leurs barème.

2) Évaluation des intrants : Nous utilisons les prix pondérés de notre logiciel « Mes parcelles » mis à disposition par la chambre d'agriculture en contre partie d'un abonnement.

Méthodologie de la valorisation des stocks au 31/12

L'évaluation des stocks concernant le compte 60

Toute la comptabilité matière se référant au compte 60 (semences, engrais, produits de traitements, emballages, carburants et huiles, fournitures vignoble) se comptabilise par le coût moyen pondéré extrait des logiciels Géofolia et Isavigne.

La valorisation des stocks prend en compte les stocks initiaux et les articles entrant en stock ; puis à l'inventaire au 31 décembre le total valorisé est divisé par le nombre total d'articles restant en stock pour avoir le coût unitaire moyen pondéré.

L'évaluation des stocks concernant le compte 70

Les alcools sont valorisés selon la méthode suivante

- Eaux de vie en vrac : nous nous référons aux mercuriales et ensuite nous consultons un bouilleur professionnel pour valider les cotations ; au vu du prix unitaire à l'hl d'alcool pur, nous appliquons une décote de 10% comme le préconise notre inspection du Ministère de l'Agriculture.
- Pineau des Charentes en vrac : nous nous basons sur l'observatoire (reflet des transactions sur le marché) des cours du vrac Pineau diffusé par le Syndicat du Pineau. Comme pour les eaux de vie, nous appliquons une décote de 10%.
- Les articles en bouteilles : Nous prenons comme référence le prix de vente de la bouteille.

L'évaluation des valeurs en terre

Pour chaque culture, nous listons les opérations réalisées avec les surfaces engagées ; nous attribuons un coût unitaire à l'hectare pour chaque opération ce qui permet d'obtenir les valeurs en terre sur l'ensemble de la surface. Nous intégrons aussi les coûts des intrants engagés notamment les semences.

Méthodologie de la valorisation des stocks au 31/12

L'évaluation des stocks en magasin :

- *Les stocks concernant les chapitres 601, 602 et 607*
Prix moyen d'achat des fournitures sur facture. Compte 6012 : déclassement des semences dont la DLC est dépassée.
- *Les stocks concernant le chapitre 701*
Légumes en magasin : Pour les légumes récoltés et stockés, évaluation du coût de production (intrants + main d'œuvre) en fonction de l'unité de vente (pièce ou kg).
Miel : évaluation de coût de production (intrants + main d'œuvre) au kg
Plants horticoles auto-produits (hors achat-revente) : Pour les plants empotés prêts à la vente, évaluation du coût de production (intrants + main d'œuvre)/pot.
- *Les stocks concernant le chapitre 707*
Ce chapitre concernant l'achat/revente, les fournitures entrent en stock dans le 607

L'évaluation des avances en terre :

- *Engrais amendements :*
Estimation des quantités totales apportées pour chaque culture en terre et prise en compte du coût d'achat des fournitures
- *Semences et plants :*
Estimation des quantités totales apportées pour chaque culture en terre
 - Semences et plants achetés : coût d'achat de la semence ou du plant
 - Plants auto-produits : coût de vente du plant à un maraîcher pro (on considère alors que l'atelier plant maraîcher vend les plants à l'atelier maraîchage).
- *Produits phytos :*
Estimation des quantités totales apportées pour chaque culture en terre et prise en compte du coût d'achat des fournitures

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-67

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 67

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS
LE CADRE DE L' « AMI »
EXPLOITATION LA PICHONNERIE – DESCLAUDE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil d'exploitation en date du 05/11/2020,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Approuve la demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bien-être animal » de l'exploitation de la Pichonnerie – Desclaude.

Pièces jointes : description

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

II. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

PRÉSENTER AUTANT DE FICHE(S) DESCRIPTIVE(S) QUE DE PROJET(S)

Intitulé du projet : Bien être animal : Améliorer le confort des bovins dans la zone « infirmerie ».

II.1 PRÉSENTATION DU PROJET ET EFFETS ATTENDUS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION

➤ S'agit-il d'une opération à caractère immobilier : Oui Non

➤ Formation(s) avec laquelle/esquelles votre projet est en lien :

BAC PRO (site de Jonzac) MAR Sensibilisation à la conduite d'un élevage laitier : 10 heures.

Seconde générale : Organisation de l'exploitation dans son environnement : 18 heures

Découverte de l'exploitation : (4X2 heures) 8 heures

Les effluents d'élevage ! La gestion de l'eau (12 heures X 2) 24 heures

Étude du milieu , bâtiments élevage et bien être animal : 4 heures

BAC Techno STAV : Étude d'un système d'exploitation : 24 heures

Étude d'un système de production avec un élevage : 6 heures

Produits laitiers, le fait alimentaire (de la fourche à la fourchette) : 24 heures

Étude du matériel , bâtiments : 60 heures

Production laitière ; documents du contrôle laitier 8 heures

BAC S ATC Découverte d'un système de production animale : 6 heures

B T S A GEMEAU Étude du fonctionnement d'un système utilisateur d'eau : 24 heures

BP REA (CFPPA) Préparation à l'installation en production bovin lait 30 heures

➤ Présentation détaillée de l'opération (description du projet, productions concernées....) :

Ce projet est en lien avec la production de bovin laitier :

Les bâtiments d'élevage de la production laitière ont été mis en service en 2009 dans le cadre de la mise aux normes (PMPOA).

Une partie de la stabulation est destinée aux animaux nécessitant une attention particulière (vêlage, convalescence ...) que nous appelons « infirmerie ».

Les animaux ont souvent des difficultés pour se lever sur les 4 pattes du fait de leur faiblesse, il est donc important de tout mettre en œuvre pour qu'ils retrouvent la « station debout » le plus rapidement possible et en autonomie.

Sur les conseils du technicien « bâtiments », nous avons réalisé un sol bétonné dans l'infirmerie.

L'expérience des années écoulées nous a prouvé que ce n'était pas le bon choix car ce type de revêtement favorise les glissades lors de la « levée » des animaux.

Notre projet consiste à poser un tapis de sol spécialement prévu pour le confort des animaux.

Les caractéristiques de ce tapis sont :

- Structure en 3 couches (caoutchouc-mousse-caoutchouc) pour une souplesse idéale dans le temps pour chaque charge supportée.

- Souplesse augmentant l'adhérence des pattes

- Thermo-isolant

- Couverture sans joint facile à nettoyer et à désinfecter pour une hygiène optimale

- Bande de protection en terminalison « propre » le long des murs limitant l'entrée des salissures.

III. PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Rappel : en tant qu'établissement public vous êtes obligatoirement soumis à la commande publique.

A compter du 1er janvier 2018, le seuil est de 221 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales.

La justification des coûts est à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes :

- En cas de procédure de commande publique : fournir les pièces du marché permettant de justifier le caractère raisonnable des coûts.
- Si le marché n'est pas encore signé et hors procédure formalisée : fournir un devis pour chacune des dépenses

Les devis doivent mentionner le taux de TVA et montants HT et TTC. Les devis doivent être précis, faire référence à un intitulé de matériel, travaux ou aménagements éligibles et provenir de fournisseurs différents.

En cas d'autoconstruction : les frais estimés de main d'œuvre ne sont pas éligibles, seuls les coûts de matériaux sont à reporter dans le tableau ci-dessous.

Les dépenses sont subventionnées sur la base du montant HT.

➤ DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Matériel	Devis retenus (nom du fournisseur)	Montant HT	Taux d'aide en fonction du type d'investissement (voir tableau ci-dessous)	Montant d'aide région demandé
TAPIS DE SOL	ALLIN AGRI	8497,26	50	4248,63
TOTAL				4248,63

Type d'investissement	Taux d'aide maximum en %
Matériel et équipement d'élevage	50
Etudes préalables	80
Investissements immobiliers	50

➤ COFINANCEMENT EVENTUEL

Cofinanceur : _____

Montant : _____

➤ Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus...) ? En quoi le projet s'intègre dans le projet d'établissement ?

Objectifs recherchés : - Bien être animal

Résultats escomptés :

- Convalescence des animaux plus rapide
- Diminution des réformes d'animaux
- Diminution des quantités de médicaments (ECOANTIBIO)
- Amélioration des résultats économiques.

➤ Justification de votre projet au regard des thématiques :

- Bien-être animal :
- Amélioration des conditions d'élevage.
- Préservation de la santé des animaux
- Diminution des réformes

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET (compte tenu des taux d'aides indiqués)

	Montants HT
Total des dépenses prévisionnelle	30678,05
Aide conseil régional	15339,02
Aide(s) autre(s) financeur(s) :	
- Norm :	
- Norm :	
- Norm :	
Autofinancement	15339,02

A

L'établissement s'engage à signaler à la Région tout dépôt ultérieur au présent dossier d'une demande d'aide auprès d'un autre partenaire.

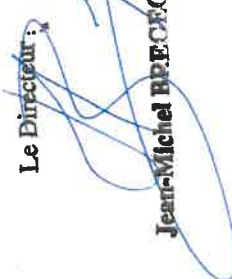
IV. LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Devis estimatifs détaillés des investissements (nombre en fonction du montant),
- Délégation du conseil d'établissement approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel (cet élément pourra être fourni ultérieurement, mais au plus tard à la date du Comité de sélection),
- RIB.

Fait à Saint le 04/09/2020

Nom du Directeur de l'EPLLEPPA : Baye Jean-Michel

Signature du Directeur de l'EPLLEPPA

Le Directeur : 
Jean-Michel BAYE
 Agencement des Systèmes
 17185 MATHIEUX
 et CE 15-48831Z
 Ministère de l'Ag.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-68

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 68

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
- Autre acte
- Budgétaire ou financier

OBJET : SORTIE D'INVENTAIRE & ALIENATION DE BIENS
DOMAINE DU RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

<p>Début de séance CA installé Quorum :</p> <p>Présents :</p> <p>Absents ou Excusés :</p>	<p>Autorise le Directeur de l'Agrocampus de Saintonge à effectuer les sorties d'inventaire correspondantes et à procéder à la vente des matériels suivants :</p> <p>Domaine du Renaudin (Centre 06)</p> <p>* <u>Semoir Ribouleau PNU 4 rangs</u> Numéro d'inventaire comptable : 1998 28154 970 Prix de vente : 800€</p> <p>Vente de 3 matériels</p> <p>* <u>Semoir Sulky master 3M</u> Numéro d'inventaire comptable : 2005 28154 1838 * <u>Herse rotative Belrecolt HRE</u> Numéro d'inventaire comptable : 1998 28154 971 * <u>Portacourt hydraulique</u> Numéro d'inventaire comptable : 2005 28154 1878</p> <p>Prix de vente de l'ensemble : 2 000€</p>
<p>Vote de la délibération</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p>	

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-69 Année : 2020 n° du CA : 3 n° de l'acte : 69

CATÉGORIE DE L'ACTE : DÉCISION

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS DE RÉMUNÉRATION DES
EMPLOIS SUR LE CENTRE 06 – EXPLOITATION RENAUDIN REMUNERES SUR
BUDGET DE L'EPLEFPA**

Vu

- le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
- le code de l'éducation
- l'instruction comptable M99
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État
- la délibération n°16-39 en date du 10 juin 2016 du conseil d'administration de l'EPLEFPA de SAINTONGE approuvant le tableau des emplois du 10 juin 2016,

Après consultation du conseil d'exploitation en date du 04/11/2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020 réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Approuve les propositions de changements de rémunération pour les emplois de droit public sur le centre 06 (EXPLOITATION RENAUDIN) rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA, à compter du 01/01/2021, selon le tableau ci-après :

N° emploi	Nature emploi	Rémunération actuelle	Rémunération proposée	Date d'effet	Impact budgétaire
06-01	Salarié agricole	15 € l'heure	16 € l'heure	01/01/2021	1 607 €
				Total	1 607 €

L'impact budgétaire a été pris en compte dans le budget primitif 2021

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-70

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 70

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : AGRANDISSEMENT DES TERRES
EXPLOITATION DES SERRES DE CHADIGNAC
AVIS

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil d'exploitation en date du 05/11/2020,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Approuve l'agrandissement des terres de l'exploitation des Serres de Chadignac par location de 0,5 ha à 1 ha de surface plein champs.

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-71

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 71

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : TARIFS POUR LA LOCATION DE L'EXTRACTEUR THOMAS
DE L'EXPLOITATION DE CHADIGNAC**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil d'exploitation en date du 05/11/2020,
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire
le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Approuve les tarifs de location de l'extracteur Thomas 9 ½ cadres de l'exploitation du Petit Chadignac selon les conditions présentées en annexe.

Pièce jointe : 1

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

L'extracteur Thomas 9 1/2 cadres



L'extracteur Thomas 9 ½ cadres de l'exploitation du Petit Chadignac pourra être loué à des apiculteurs professionnels, dans le cadre d'un usage ponctuel.

Une convention fixant les conditions d'utilisation sera établie entre l'établissement et le maraîcher.

Calcul du prix de la location :

- tarif de location horaire = prix d'achat HT de l'outil / 1000
= 1239 / 1000
= **1,24€ hors taxes / heure**
- forfait location demi-journée : **5€ hors taxes**
- forfait location journée : **8€ hors taxes**

Calcul du montant de la caution :

- montant de la caution = prix d'achat HT de l'outil / 3
= 1239 / 3
= **413€**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-72

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte: 72

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR(TRICE)
ADJOINT(E)**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

Vu la délibération n° 16-33 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2016 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Après consultation du conseil de perfectionnement en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

approuve la création de l'emploi n° 03-69, à compter du 01/01/2021, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : Permanent

2° - définition de l'emploi : Directeur(trice) Adjoint(e) du CFA/CFPPA

3° - quotité de l'emploi : 100%

4° - durée de l'emploi : 6 ans

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 611 à 1027 + primes de direction

6° - centre support : 03

7° - impact budgétaire : entre 40000 € et 65000 €/an

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-73

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 73

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : SUPPRESSION DE POSTE SUR LE CENTRE 04

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la référence particulière applicable à l'objet de l'acte (le cas échéant),
Vu le code du travail, loi 2008-1249 du 01/12/2008, Décret 2009-1442 du 25/11/2009,

Après consultation du conseil de centre en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020 réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

approuve la suppression des postes à compter du 31 décembre 2020 :

N° emploi	Nature emploi	Date d'effet
04-37	directeur	01/01/2021
04-43	Formateur	01/01/2021

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-74

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte: 74

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE RECRUTEMENT

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
Vu la délibération n° 16-33 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2016 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Après consultation du conseil de perfectionnement en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

approuve la création de l'emploi n° 03-70, à compter du 01/01/2021, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : Permanent

2° - définition de l'emploi : Chargé de recrutement

3° - quotité de l'emploi : 100%

4° - durée de l'emploi : 6 ans

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 450 à 540 + ISOE+SFT

6° - centre support : 03

7° - impact budgétaire : entre 33000 € et 38000 €/an

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-75

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte:75

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE RECRUTEMENT

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
Vu la délibération n° 16-33 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2016 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Après consultation du conseil de perfectionnement en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

approuve la création de l'emploi n° 03-71, à compter du 01/01/2021, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : Permanent

2° - définition de l'emploi : Chargé de recrutement

3° - quotité de l'emploi : 100%

4° - durée de l'emploi : 6 ans

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 450 à 540 + ISOE+SFT

6° - centre support : 03

7° - impact budgétaire : entre 33000 € et 38000 €/an

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-76

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte: 76

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE SURVEILLANT

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
Vu la délibération n° 16-33 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2016 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Après consultation du conseil de perfectionnement en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

approuve la création de l'emploi n° 03-72, à compter du 01/01/2021, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : Permanent

2° - définition de l'emploi : Surveillant

3° - quotité de l'emploi : 50%

4° - durée de l'emploi : 6 ans

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 347 +SFT

6° - centre support : 03

7° - impact budgétaire : 13 500 €/an

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

Notice explicative

Création des postes

3-69 et 3-72

Définition des postes et des besoins:

Les nouveaux postes créés sont définis dans le tableau suivant :

N° Poste	Intitulé	Quotité	Motivation du poste
3-69	Directeur Adjoint	100 %	Réorganisation de la Direction du CFA/CFPPA avec un Directeur unique appuyé par un(e) adjoint(e). Le poste est porté par le CFA mais partagé dans le cadre des échanges à 50-50 entre les 2 centres.
3-70 et 3-71	2 Chargés de recrutement	100 %	Réorganisation des services CFA/CFPPA dans le cadre de la démarche qualité avec mise en place d'un guichet unique d'accueil en charge de l'accompagnement pré-formation des candidats
3-72	Surveillant	50%	Création d'un poste de surveillant sur le site de Desclauze pour venir en appui de la vie scolaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-77

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 77

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS DE
REMUNERATIONS SUR LE CENTRE 03**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
Vu la délibération n° 16-33 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2016 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

approuve les propositions de changements de rémunérations pour les emplois rémunérés sur budget du 04 selon le tableau ci-après :

N° emploi	Nature emploi	Rémunération actuelle	Rémunération proposée	Date d'effet	Impact budgétaire par an
03-09	Formateur	IB 542	IB 562	01/01/2021	1176 €
03-12	Formateur	IB 513	IB 522	01/01/2021	549 €
03-40	Formateur	IB 513	IB 542	01/01/2021	1568 €
03-45	Formateur	IB 522	IB 542	01/01/2021	1019 €
03-49	Formateur	IB 444	IB 522	01/01/2021	3998 €
03-51	Formateur	IB 513	IB 522	01/01/2021	549 €
03-54	Formateur	IB 444	IB 513	10/02/2021	3998 €
03-57	Formateur	IB 444	IB 513	01/01/2021	3998 €
03-59	Formateur	IB 444	IB 513	01/01/2021	3998 €
03-24	Secrétaire	IB 356	IB 359	16/03/2021	157 €
03-63	Secrétaire	IB 356	IB 359	18/05/2021	157 €
Total					21167 €

L'impact budgétaire a été pris en compte dans le budget prévisionnel 2021.

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-78

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 78

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CARTE DES UCARE, MAP et MIL du CFAA17

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve les MIL du BTSA « Aménagements Paysagers », ci-dessous,
pour le CFAA17 pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Chantier Ecole d'Aménagements Paysagers
- Concours Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire
- Paysagisme d'intérieur
- La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Pièces jointes : Cf annexes

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

SRFD DOSSIER MIL – MAP – MAR

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA REGION
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service Régional de la Formation et du Développement

RECU LE
ENREGISTRE LE
ETUDIE LE
DECISION LE

Proposition de Module : Initiative locale (MIL)

ETABLISSEMENT	CFAA 17 - rue Georges Desclaude – BP 20550 - 17119 Saintes cedex
----------------------	--

MODULE	Référence :					
MIL	Intitulé	<u><i>Chantier école d'aménagement paysager</i></u>				

ANNEE SCOLAIRE	2021-2022	CLASSE	B.T.S.A.
		OPTION	Aménagements Paysagers
PROMOTION	2021 - 2023	SPECIALITE	
		SUPPORT	

OBJECTIF GENERAL	Dans le cadre d'un chantier d'aménagement paysager, les étudiants auront à charge de gérer l'ensemble des phases propres à sa mise en oeuvre et à son suivi. Organiser et réaliser un chantier en un temps donné comportant une phase de management
-------------------------	---

HORAIRE GLOBAL ELEVE	43.5 h	dont horaire en entreprise (pour formations à rythme approprié)	
-----------------------------	--------	---	--

REPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS

ENSEIGNEMENT en classe entière			ENSEIGNEMENT en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	nom de l'enseignant	DISCIPLINES	HORAIRE	nom de l'enseignant
			Tech. des aménagements	30	TEMLEREAU.F ROLIN.D DARRAGON.G
			Machinisme	3.5	MUSEREAU.G
			Economie	10	AMAT Paul

durée des activités pluridisciplinaires (horaire-élève) : 43 ,5 heures

disciplines intervenant et horaire :

Si un stage individuel est prévu, préciser : durée, objectifs

Autres situations pédagogiques :

Module	Référence :				
MIL	Intitulé	<u>Chantier école d'aménagement paysager</u>			

Rapport d'opportunité

Ce Module d'Initiative Locale doit permettre aux étudiants de percevoir l'intérêt de gérer un chantier dans sa globalité depuis les phases prévisionnelles et de mise en oeuvre jusqu'aux phases de bilan de chantier. La confrontation aux réalités du terrain doit permettre aux étudiants de faire référence au contenu technique de leur formation tout en gérant des situations d'imprévu.

Le chantier doit avant tout rester un travail de groupe propre aux étudiants afin que ceux-ci s'y investissent pleinement. L'équipe pédagogique aura donc également un rôle d'encadrement dont le travail consistera à vérifier l'avancement des travaux préparatoires attendus.

Le chantier s'approchera de la réalité de situations professionnelles courantes à la fois en terme d'approche technique que de suivi économique.

Bien plus qu'un module visant uniquement à l'approfondissement des connaissances techniques et économiques, il doit permettre de créer une dynamique de groupe, tout en développant chez chacun des étudiants le sens des responsabilités et de l'initiative.

Ce module constituera un complément à la formation dans la mesure où il s'appuiera sur une mise en situation professionnelle combinant les spécificités suivantes :

- La contribution de chaque étudiant à toutes les étapes, depuis les phases prévisionnelles jusqu'au bilan du chantier ;
- La réalisation du chantier en un temps limité ;
- L'encadrement d'un groupe extérieur (scolaires) durant l'une des étapes.

La confrontation aux réalités du terrain, la nécessité de gérer les aléas du chantier, et le management d'un groupe en veillant à la sécurité de chacun contribueront à la mission d'insertion professionnelle, conformément au projet d'établissement.

Module	Référence :				
MIL	Intitulé	<i>Chantier école d'aménagement paysager</i>			

Définition du module local :

OBJECTIF GENERAL DU MODULE :

Gérer un chantier d'aménagement paysager dans son intégralité depuis les phases prévisionnelles et de mise en oeuvre jusqu'aux phases de bilan de chantier.

CONTENUS ET MODULES DE REFERENCE DE LA FORMATION	COMPETENCES ATTENDUES	SITUATIONS PEDAGOGIQUES
Appréhender l'organisation matériel et humaine d'un chantier d'aménagement paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et planifier les activités et interventions sur les chantiers • Chiffrer les opérations permettant d'établir un quantitatif estimatif et un coût prévisionnel • Raisonner l'approche technique et administrative du chantier • Adapter le management aux conditions du chantier 	<p>Chacune des équipes de travail aura à charge d'intervenir sur l'un des secteurs / postes / tâches prédéfinis dans le dossier pédagogique.</p> <p>Les situations pédagogiques aborderont l'ensemble des aptitudes attendues de la part d'un technicien supérieur.</p>
Gérer le suivi technique d'un chantier d'aménagement paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire la mise en place des végétaux • Choisir des techniques d'entretien : création des aménagements paysagers • Choisir les matériels appropriés à la situation • Maîtriser les techniques de lever et d'implantation des réalisations paysagères • Conduire des travaux de génie civil 	<p>Les binômes de travail élaboreront un dossier de groupe abordant l'intégralité des phases prévisionnelles du chantier en :</p> <p>Ce dossier de groupe abordera dans un second temps la réalité du chantier au travers de l'élaboration de fiches de chantier et d'un journal d'activités.</p>
Etablir un bilan technique et économique d'un chantier d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan économique de chantier par l'établissement d'un coût réel de chantier et analyse des écarts 	<p>Finally les binômes de travail aborderont l'intégralité des phases de bilan de chantier tant sur le plan technique qu'économique par l'élaboration de plans techniques de recollement et d'un coût réel de chantier / coût unitaire d'activités.</p>
Compétences transversales :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de réactivité, s'adapter aux aléas • Coordonner son action dans le cadre d'une activité de groupe • Communiquer des consignes précises • Encadrer un groupe en veillant à la sécurité de chacun 	<p>Selon les cas le chantier pourra être réalisé sur le site de l'établissement ou pour le compte d'un maître d'ouvrage extérieur. Au cours d'une des étapes de la réalisation du chantier les étudiants devront encadrer un groupe d'âge scolaire (du lycée ou d'un autre établissement).</p>

Module	Référence :					
MIL	Intitulé	<u>Chantier école d'aménagement paysager</u>				

Plan de réalisation du module
DEROULEMENT DES OBJECTIFS DU MODULE, CALENDRIER DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES STAGES

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	
ANNEE 1	Noms des enseignants					
	Noms des enseignants	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
ANNEE 2	Noms des enseignants	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	Noms des enseignants	Phases prévisionnelles du chantier école				
	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	
	Chantier école		Phases de bilan de chantier et évaluation			

Module	Référence :				
MIL	Intitulé	<u>Chantier école d'aménagement paysager</u>			

Modalités d'évaluation envisagées
--

N°	obj. évalués	Modalités de déroulement de l'épreuve	coef.	Doc.
1		<p>Chacune des équipes de travail aura à charge d'intervenir sur l'un des secteurs / postes / tâches prédéfinis dans le dossier pédagogique. L'évaluation abordera l'ensemble des aptitudes attendues de la part d'un technicien supérieur.</p> <p>L'évaluation sera de deux types :</p>		
		<p>Les binômes de travail élaboreront un dossier de groupe abordant l'intégralité des phases prévisionnelles du chantier en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposant une technique de mise en œuvre s'appuyant sur des plans et coupes techniques. ○ Rédigeant un cahier des clauses techniques de mise en œuvre. ○ Elaborant un quantitatif prévisionnel matériaux et matériels. ○ Elaborant un coût de réalisation prévisionnel. ○ Etablissant une planification prévisionnelle de mise en oeuvre <p>Ce dossier de groupe abordera dans un second temps la réalité du chantier au travers de l'élaboration de fiches de chantier et d'un journal d'activités.</p> <p>Enfin les binômes de travail aborderont l'intégralité des phases de bilan de chantier tant sur le plan technique qu'économique par l'élaboration de plans techniques de recollement et d'un coût réel de chantier / coût unitaire d'activités.</p>	0.5	
		<p>L'évaluation prendra également la forme d'une évaluation individuelle des pratiques professionnelles de terrain.</p>	0.5	

SRFD DOSSIER MIL - MAR - MAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFECTURE DE LA RÉGION
 DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
 Service Régional de la formation et du Développement

Adresse
 CP et Ville
 Tél :
 Fax :

REÇU LE
ENREGISTRÉ LE
ÉTUDIÉ LE
DÉCISION LE

Proposition de MODULE :
 Approfondissement professionnel (MAP)
 Adaptation régionale (MAR)
 Initiative locale (MIL)

ÉTABLISSEMENT	CFAA 17 - rue Georges Desclaude – BP 20550 - 17119 Saintes cedex
---------------	--

MODULE	Référence :				
MIL <small>(barrer les mentions inutiles)</small>	Intitulé	Concours Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire			

ANNÉE SCOLAIRE	2021/2022	CLASSE	BTS
		OPTION	Aménagements Paysagers
PROMOTION	2021/2023	SPÉCIALITÉ	
		SUPPORT	

OBJECTIF GÉNÉRAL	Participer au concours du festival des jardins de Chaumont-sur-Loire
------------------	--

HORAIRE GLOBAL ÉLÈVE	43 heures	Dont horaire en entreprise (pour formations à rythme approprié)	
----------------------	-----------	--	--

RÉPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS (susceptibles d'intervenir)					
ENSEIGNEMENT en classe entière					
DISCIPLINES	HORAIRE	NOM de l'enseignant	DISCIPLINES	HORAIRE	NOM de l'enseignant
STAE		Didier Rolin, G. Darragon, F. Templereau	Economie		Paul Amat
Histoire-géographie		Stéphane Trifiletti			
Arts plastiques		Sophie Potier			
Durée des activités pluridisciplinaires (horaire-élève) : 43 heures					
Disciplines intervenant et horaire :					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs :					
Autres situations pédagogiques :					

MODULE	Référence :				
MIL (barre les mentions inutiles)	Intitulé	Concours Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire			

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :

A quelle demande répond le module ?

Quelles opportunités ont-elles été utilisées ?

Quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ?

Quel complément est apporté par rapport à la formation ?

Quels sont les partenariats mis en œuvre ? (citez les partenaires)

Le MIL consiste à faire participer les étudiants en tant que candidat au concours annuel du festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire.

Ce concours, de renommée internationale, porte sur la conception et la création pour les candidats retenus d'un jardin contemporain sur un thème défini chaque année par les organisateurs du festival (le chaos au jardin, les couleurs au jardin, la synesthésie au jardin etc...).

La réputation du festival des Jardins de Chaumont-sur-loire dépasse largement le cadre national dans le domaine du paysagisme professionnel et chez le grand public amateur de jardins. Il est le festival des jardins le plus réputé de France, et l'un des plus fameux au plan européen. Le festival permet aux lauréats du concours d'acquérir une notoriété ouvrant un grand nombre de portes au niveau professionnel, et pour l'apprenant de travailler sur des projets prestigieux et motivant, capable notamment d'offrir l'acquisition d'un complément de connaissances et de compétences en matière de conception contemporaine, susceptible de mieux préparer les candidats aux grandes écoles du paysage ou d'ingénieur ou de mieux maîtriser leur future conception de jardin en apportant des propositions personnalisées.

L'opportunité de candidater au concours du festival des jardin de Chaumont-sur-Loire s'inscrit donc dans une démarche qui va au delà des contenus du référentiel du BTS aménagements paysagers.

Il n'est en effet pas question dans ce MIL de compléter des enseignements du référentiel mais plutôt de placer l'apprenant dans une démarche didactique lui permettant d'organiser son travail personnel et en équipe afin de présenter au jury du concours un projet de jardin aboutit selon une démarche de bureau d'étude professionnel, démarche qui sera utile à tous car elle est à la fois ciblée et systémique (poursuite d'étude en école d'ingénieur ou école du paysage, immersion dans le monde du travail...).

Les modalités sont simples : les étudiants travaillent sur une semaine complète en petits groupes et élaborent un projet grâce à une démarche didactique et épistémologique permettant de justifier des parti-pris aboutis et répondant aux exigences d'un concours de niveau international. Ils définissent des ambiances, les transcrivent en plans et en dessin et présentent leur projet aux autres groupes le dernier jour.

Un seul projet sera présenté au concours, celui pour lequel les étudiants et l'équipe pédagogique auront voté.

MODULE	Référence :				
MIL (barrer les mentions inutiles)	Intitulé	Concours Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire			

Définition du module local

Écriture sous une forme conforme au référentiel de formation du diplôme concerné : objectif, contenus de formation, compétences attendues du candidat et situations pédagogiques (activités) prévues (et autres précisions)

OBJECTIF GÉNÉRAL DU MODULE :

Le MIL consiste à faire participer les étudiants en tant que candidat au concours du festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire selon les modalités définies par le règlement du concours. Sur une période réduite (une semaine en septembre), il élabore par groupes un projet de niveau international en acquérant des savoirs en matière de méthodologie de projet et d'approche sociétale pour répondre à un thème imposé. La démarche dépasse les domaines du référentiel pédagogique du BTS aménagement paysager.

Présentation éventuelle des sous-objectifs

Le module vise principalement à... Il répond à la demande...

CONTENUS DE FORMATION	COMPÉTENCES ATTENDUES	SITUATIONS PÉDAGOGIQUES
Acquérir ou approfondir des connaissances		
Acquérir ou compléter ses savoirs culturels, artistiques, scientifiques, conceptuels... pour élaborer un projet dans le cadre d'un concours international.	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les styles artistiques et la dimension philosophique influençant les choix, - connaître les contextes socio-économiques dans lequel s'inscrit le projet, - élaborer les documents écrits et graphiques et économiques (notes, plans, dessins estimatif financier...) imposés par le règlement du concours 	<p>En septembre, travail par groupes de 4/5 personnes sur 5 jours pour développer un projet répondant au règlement</p> <p>Jours 1 - Choix d'un projet répondant au thème de l'année. Sélection et justification des choix fondamentaux (partis-pris) et rédaction d'une notice explicative.</p> <p>Jours 2 - Réalisation des plans et dessins d'ambiance</p> <p>Jours 3 - Réalisation du plan de plantation et de l'estimatif financier.</p> <p>Jours 4 - Présentation des projet par groupe, vote.</p> <p>Jours 5 - Affinage collectif du projet retenu (texte, plans, dessins...) et dernière présentation avant impression et envoi au jury.</p>
Organiser et réaliser une œuvre en équipe		
- Réaliser des recherches pour développer un projet.	Concevoir un projet en équipe, organiser le fonctionnement interne et la répartition des tâches	Par groupe : ateliers de travail, partage des tâches, présentation du travail individuel dans chaque groupe, validation des choix stratégiques. finaliser le projet avant présentation.
Restituer et communiquer un travail		
- Présenter/communiquer le projet aux autres groupes	- être capable de communiquer un projet à l'aide des productions imposées par le concours.	- Présentation des projets devant les autres groupes et l'équipe pédagogique qui voterons.

MODULE	Référence :				
MIL (barre les mentions inutiles)	Intitulé	Concours Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire			

CCF

Place prévue du CCF dans le ruban pédagogique

Objectifs évalués, modalités de déroulement

Nature de l'évaluation :

N°	Objectifs évalués du module ⁽¹⁾	Modalités de déroulement de l'épreuve ⁽²⁾	Coef	Documents ⁽³⁾
1	Présenter un projet de jardin contemporain réalisé par groupe.	Présentation orale de 10 minutes par groupe	50 % de la note du MIL	Supports exigés par le règlement du concours
2	Ecrit individuel sur la méthodologie de projet	Questions écrites sur la démarche de projet et les documents produits (plan, dessins, notice explicative...)	50 % de la note du CCF	Ecrit individuel de 1h00

SRFD DOSSIER MIL - MAR - MAP

MODULE	Référence :					
MIL	Intitulé :	Concours Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire				

Plan de réalisation du module

DEROULEMENT DES OBJECTIFS DU MODULE, CALENDRIER DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES STAGES

- (1) Indiquer le numéro d'objectif et son libellé
- (2) Préciser les autres modules s'il s'agit d'une situation intermédiaire d'évaluation
- (3) Documents qui seront transmis au jury et qui constituent le dossier de l'épreuve certificative

année 1	NOMS DES ENSEIGNANTS D. Rolin (autres à définir)	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	NOMS DES ENSEIGNANTS D. Rolin (autres à définir)	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
						➔
Année 2	NOMS DES ENSEIGNANTS D. Rolin (autres à définir)	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
		➔				
	NOMS DES ENSEIGNANTS D. Rolin (autres à définir)	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFECTURE DE LA REGION
 DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
 Service Régional de la Formation et du Développement
 adresse : 15 rue Arthur Ranc - B.P. 40537
 code et ville : 86020 POITIERS
 Tél : 05.49.03.11.00
 Fax : 05.49.03.11.12

RECU LE
 ENREGISTRE LE
 ETUDIE LE
 DECISION LE

Proposition de MODULE :
Approfondissement professionnel (MAP)
Adaptation régionale (MAR)
Initiative locale (MIL)

ETABLISSEMENT	C.F.A.A. 17 - rue Georges Desclaude - BP 20550 - 17119 Saintes CEDEX
----------------------	---

MODULE	Référence :				
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social			

ANNEE SCOLAIRE	2021-2022	CLASSE	BTSA
		OPTION	Aménagements Paysagers
PROMOTION	2021-2023	SPECIALITE	
		SUPPORT	

OBJECTIF GENERAL	Initier les apprentis sur le rôle social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal.
-------------------------	---

HORAIRE GLOBAL ELEVE	43H	dont horaire en entreprise (pour formations à rythme approprié)	
-----------------------------	-----	---	--

REPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS

ENSEIGNEMENT en classe entière			ENSEIGNEMENT en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	nom de l'enseignant	DISCIPLINE	HORAIRE	nom de l'enseignant
Education Socio Culturelle	16 H	Mme VIDAL			
STAE Sciences et Techniques de l'Aménagement et de l'Environnement	27 H	Mme LALOT M BERVAS			

durée des activités pluridisciplinaires (horaire-élève) : 43 H

disciplines intervenant et horaire

Si un stage individuel est prévu, préciser : durée, objectifs :

autres situations pédagogiques : visites organisées par l'équipe pédagogique en lien avec des associations qui agissent sur le thème

MODULE	Référence :					
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social				

Rapport d'opportunité

Rapport d'opportunité :

Chaque année en stage, en apprentissage ou en poursuite d'étude, des apprenants découvrent des jardins à vocation thérapeutique.

Nous souhaitons initier les étudiants sur le rôle et l'enjeu social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal. Par des visites, et des rencontres, nous pensons pouvoir repérer diverses vocations du jardin :

- Le jardin thérapeutique
- Le jardin pédagogique
- Le jardin partagé
- Le jardin d'insertion

Du jardin ouvrier au jardin partagé, le rôle social du jardin lié à la culture de plantes est indéniable - le jardin aide à l'intégration de population parfois fragile.

Nous allons étudier aussi l'impact positif que le jardinage peut avoir sur la santé mentale. Les recherches ont montré que les jardiniers ont généralement une meilleure appréciation de la vie, une estime de soi satisfaisante et moins de sentiments de dépression et de fatigue. Le rôle d'un jardin permet un ANCRAGE

MODULE	Référence :				
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social			

Définition du module local :

écriture sous une forme conforme au référentiel de formation du diplôme concerné : objectif, contenus de formation, compétences attendues du candidat et situations pédagogiques (activités) prévues (et autres précision)

OBJECTIF GENERAL DU MODULE :

Initier les apprentis sur le rôle social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal

CONTENUS de formation	COMPETENCES ATTENDUES	SITUATIONS PEDAGOGIQUES
<p>PHASE PREPARATOIRE Définir le rôle des jardins et les vocations des plantes - Collecter des typologies de jardins, préparer un circuit de visites organisées sur 4 jours contigus ou non en France ou dans un pays européen.</p> <p>REALISER DES VISITES Participer à des visites organisées en classe, avec les enseignants et le groupe classe.</p> <p>Découvrir les agencements, fonctions et ambiances des jardins visités. Rencontrer des acteurs professionnels</p> <p>EVALUATION DOSSIER DE 5 PAGES Définir les spécificités des jardins, des usages et des plantes relevées</p> <p>ORAL - Sur tirage au sort présenter un jardin particulier vu en visite et sa vocation thérapeutique</p>	<p>Etre capable de répertorier des jardins à vocation thérapeutiques, Etre capable d'établir un projet de visites de jardins, prise de contact, préparation des visites</p> <p>Préparer et participer aux visites, Avec le groupe classe</p> <p>Etre capable de définir les acteurs, les ambiances, les moyens employés pour chaque jardin</p> <p>Relever la flore employée et les méthodes culturales</p> <p>Ecrire un compte rendu d'activité</p> <p>Présenter à l'oral un jardin vu en visite avec des supports appropriés</p>	<p>Collecte de données auprès d'organismes spécialisés, de sites internet spécialisés, ...</p> <p>Recherches d'informations par téléphone, sites internet...</p> <p>Collecter des documents sur place, des informations verbalement à partir d'une trame.</p> <p>Rédaction d'un compte rendu d'activité illustré</p> <p>Elaborer des supports et présenter à l'oral son travail</p>

MODULE	Référence :																		
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social																	

Plan de réalisation du module

DEROULEMENT DES OBJECTIFS DU MODULE, CALENDRIER DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES STAGES

MIL	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	mai	Juin	
ESC 16H																					
STAE 54H												CCF									

1. les zones grisées sont réservées au SRFD
2. Indiquer les masses horaires par enseignant

MODULE	Référence					
MIL	Intitulé	Initier les apprentis sur le rôle social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal				

CCF

Nature de l'évaluation			
Sur le dossier : Etre capable de formaliser les données collectées dans un dossier structuré.			
Présenter oralement la démarche: Etre capable de restituer, les données collectées dans un exposé structuré à l'aide de supports			
	Etre capable de formaliser, en français, les données collectées dans un dossier structuré	Dossier individuel à remettre 1 semaine avant le CCF	Coef 0,4
	Etre capable de restituer les données collectées dans un exposé structuré à l'aide de support	Présentation orale de 10 mn	Coef 0,6

(1) indiquer le numéro d'objectif et son libellé

(2) préciser les autres modules s'il s'agit d'une situation intermédiaire d'évaluation

(3) documents qui seront transmis au jury et qui constituent le dossier de l'épreuve certification

SRFD DOSSIER MIL - MAR - MAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFECTURE DE LA RÉGION
 DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
 Service Régional de la formation et du Développement
 Adresse
 CP et Ville
 Tél :
 Fax :

REÇU LE
ENREGISTRÉ LE
ÉTUDIÉ LE
DÉCISION LE

Proposition de MODULE :

Initiative locale (MIL)

ÉTABLISSEMENT	CFAA 17 - rue Georges Desclauze – BP 20550 - 17119 Saintes cedex
---------------	--

MODULE	Référence :				
MIL <small>(barrer les mentions inutiles)</small>	Intitulé	Paysagisme d'intérieur			

ANNÉE SCOLAIRE	2021/2022	CLASSE	BTS
		OPTION	Aménagements Paysagers
PROMOTION	2021/2023	SPÉCIALITÉ	
		SUPPORT	

OBJECTIF GÉNÉRAL	Appréhender et mettre en œuvre des techniques de paysagisme d'intérieur
------------------	---

HORAIRE GLOBAL ÉLÈVE	43 heures	Dont horaire en entreprise (pour formations à rythme approprié)	
-------------------------	-----------	--	--

RÉPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS (susceptibles d'intervenir)					
ENSEIGNEMENT en classe entière			ENSEIGNEMENT en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	NOM de l'enseignant	DISCIPLINES	HORAIRE	NOM de l'enseignant
STAE		Frédérique Templereau Didier Rolin, G. Darragon			
Histoire-géographie		Stéphane Trifiletti			
Arts plastiques		Sophie Potier...			
Durée des activités pluridisciplinaires (horaire-élève) : 43 heures					
Disciplines intervenant et horaire :					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs :					
Autres situations pédagogiques :					

MODULE	Référence :				
MIL (barre les mentions inutiles)	Intitulé	Paysagisme d'intérieur			

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :

- A quelle demande répond le module ?*
- Quelles opportunités ont-elles été utilisées ?*
- Quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ?*
- Quel complément est apporté par rapport à la formation ?*
- Quels sont les partenariats mis en œuvre ? (citez les partenaires)*

Le MIL « paysagisme d'intérieur » constitue une initiation à un domaine d'activité accessible aux entreprises paysagistes et relevant pour partie de techniques spécifiques non abordées dans le cadre du référentiel. En ce sens il apporte un complément à la formation des étudiants et peut les ouvrir à de nouvelles opportunités de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Le paysagisme d'intérieur est un domaine de l'aménagement demandant des compétences spécifiques souvent éloignées du paysagisme traditionnel comme des créations d'ambiances personnalisées chez des particuliers (décoration d'intérieur de bâtiment, jardin d'hiver, véranda, serre tropicale...) mais aussi dans des lieux d'accueil du public (entreprises, services publics, centres commerciaux...). C'est un domaine spécifique par l'usage de plantes souvent tropicales ou spécialisées (orchidées, mousses, fougères, succulentes, épiphytes, lithophytes...) dont la mise en œuvre et la maintenance sont exigeantes (murs végétalisés, plantations hors-sol, création de décors sur mesure, soins ciblés...).

Le déroulement du module comportera des séances de cours (STA Histoire-géographie, arts-plastiques : 23 heures), des visites (8 heures), et une réalisation (individuelle ou collective) impliquant une dimension de conception et servant de support à l'évaluation (12 heures). Cette évaluation pratique sera complétée par un écrit individuel.

SRFD DOSSIER MIL - MAR - MAP

MODULE	Référence :					
MIL (barrer les mentions inutiles)	Intitulé	Paysagisme d'intérieur				

Définition du module local

Écriture sous une forme conforme au référentiel de formation du diplôme concerné : objectif, contenus de formation, compétences attendues du candidat et situations pédagogiques (activités) prévues (et autres précisions)

<p>OBJECTIF GÉNÉRAL DU MODULE :</p> <p>Appréhender et mettre en œuvre des notions de paysagisme d'intérieur. Etre capable d'évaluer les potentialités et les contraintes spécifiques d'un aménagement paysager d'intérieur, être capable de concevoir un aménagement voire une scénographie d'intérieur de manière permanente ou temporaire, participer à une réalisation concrète, envisager un suivi dans la durée.</p> <p><small>Présentation éventuelle des sous-objectifs</small> <small>Le module vise principalement à... Il répond à la demande...</small></p>
--

CONTENUS DE FORMATION	COMPÉTENCES ATTENDUES	SITUATIONS PÉDAGOGIQUES
Acquérir ou approfondir des connaissances		
<ul style="list-style-type: none"> - Histoire des jardins/ paysagisme d'intérieur, - définition du concept de jardin d'intérieur, - Atouts et contraintes des jardins d'intérieur (microclimat, pathologies, gestion de la circulation de l'air, du chauffage, de l'hygrométrie, des apports nutritifs et d'eau), - choix de végétaux, - modes de culture et supports de culture, autres matériaux... - les grandes structures développées: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mur végétalisé ✓ Jardins d'hiver et vérandas ✓ Structures hors-sol ✓ Aménagements plein sol à l'intérieur. <p>Pour chaque catégorie : principes généraux, techniques de réalisation, entretien, palette végétale...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de définir le concept de jardin ou d'aménagement d'intérieur, - être capable de raisonner des choix esthétiques et techniques pour mettre en œuvre un paysage d'intérieur, - être capable d'assurer la maintenance d'un décor intérieur végétalisé, - être capable d'estimer le coût d'un aménagement d'intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours (STAE, histoire-géographie, arts plastiques) - visites, (jardin ou aménagement d'intérieur, murs végétalisés...). - conception, réalisation et maintenance d'une réalisation individuelle ou par groupe (décor mural type cadre végétalisé ou horizontal de type jardinière). <p>12 heures seront consacrées au suivi de la réalisation</p>

SRFD DOSSIER MIL - MAR - MAP

MODULE	Référence :				
MIL <small>(barrer les mentions inutiles)</small>	Intitulé	Paysagisme d'intérieur			

CCF

Place prévue du CCF dans le ruban pédagogique

Objectifs évalués, modalités de déroulement

Nature de l'évaluation :

N°	Objectifs évalués du module ⁽¹⁾	Modalités de déroulement de l'épreuve ⁽²⁾	Coef	Documents ⁽³⁾
1	Conception, réalisation et maintenance d'une création individuelle ou par groupe (décor mural type cadre végétalisé ou horizontal de type jardinière paysagée).	Création d'un décor d'intérieur présenté au public lors de la journée portes ouvertes et évalué par un jury d'enseignants.	50 % de la note	Réalisation d'un décor de dimension L : 50 cm à 1,00 m maxi.
2	Cours et sorties	Epreuve écrite individuelle (questions) sur les contenus pédagogiques du MIL et les savoirs acquis lors des sorties.	50 % de la note du CCF	Epreuve sur table

SRFD DOSSIER MIL - MAR - MAP

MODULE	Référence :					
MIL	Intitulé :	Paysagisme d'intérieur				

Plan de réalisation du module

DEROULEMENT DES OBJECTIFS DU MODULE, CALENDRIER DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES STAGES

année 1	NOMS DES ENSEIGANTS	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	NOMS DES ENSEIGANTS	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
						→
Année 2	NOMS DES ENSEIGANTS A définir	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
		→				
	NOMS DES ENSEIGANTS A définir	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN

- (1) Indiquer le numéro d'objectif et son libellé
- (2) Préciser les autres modules s'il s'agit d'une situation intermédiaire d'évaluation
- (3) Documents qui seront transmis au jury et qui constituent le dossier de l'épreuve certificative

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-79

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 79

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : FACTURATION HEBERGEMENT/RESTAURATION DES APPRENTIS

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Approuve les remises commerciales suivantes pour les prestations d'hébergement et de restauration au bénéfice des apprentis signataires d'un contrat d'apprentissage avec une collectivité territoriale avant le 31/12/2019 et jusqu'à échéance de leur contrat :

Prestations	Tarif normal	Remise	Tarif remisé
Repas demi-pensionnaire	4,15 €	30%	2,90 €
Repas Interne en dortoir	4,15 €	45%	2,28 €
Nuitée Interne en dortoir	8,50 €	45%	4,68 €
Repas Interne en chambre double	4,15 €	35%	2,70 €
Nuitée Interne en chambre double	12,95 €	35%	8,42 €
Repas Interne en chambre simple	4,15 €	45%	2,28 €
Nuitée Interne en chambre simple	20,20 €	45%	11,11 €

Vote de la délibération

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-80

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 80

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
Vu la délibération n° 16-33 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2016 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA
Vu la délibération n° 17-62 du 1^{er} décembre 2017 créant l'emploi de Directeur,

Après consultation du conseil de centre du CFPPA en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

approuve la modification de l'emploi n° 04-37, à compter du 01 septembre 2020, dans les conditions suivantes :

1° - transformation du poste en directeur adjoint du CFA/CFPPA

2° - Grille nouveau statut d'emploi des personnels de direction hors partie RIFSEEP (fonction ancienneté et diplômes du candidat).

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-81

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 81

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS DE
REMUNERATIONS SUR LE CENTRE 04**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
Vu la délibération n° 16-33 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2016 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Après consultation du conseil de centre en date du 6 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020 réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

approuve les propositions de changements de rémunérations pour les emplois rémunérés sur budget du 04 selon le tableau ci-après :

N° emploi	Nature emploi	Rémunération actuelle	Rémunération proposée	Date d'effet	Impact budgétaire par an
04-02	Formateur	IB 444	IB 523	01/01/2021	4 990 €
04-04	Formateur	IB 522	IB 542	01/01/2021	1 120€
04-27	Formateur	IB 522	IB 542	01/01/2021	1 120€
04-29	Formateur	IB 444	IB 523	01/01/2021	4 990 €
04-30	Formateur	IB 444	IB 523	01/01/2021	4 990 €
04-33	Formateur	IB 444	IB 523	01/01/2021	4 990 €
04-39	Formateur	IB 444	IB 523	01/01/2021	4 990 €
04-40	Formateur	IB 444	IB 523	01/01/2021	4 990 €
04-41	Secrétaire comptable	IB 380	IB 393	01/01/2021	648€
Total					32 828€

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-82

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 82

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CALENDRIER DES STAGES 2020/2021
LEGTA Georges Desclaude

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur en date du 10/11/2020,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Approuve le calendrier des stages 2020/2021 du LEGTA Georges Desclaude.

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Pièce jointe : Calendrier stages 2020/2021

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

➤ Stages 2020/ 2021 :

Mise à jour 18 09 20

Classes de 2nde GT :

Stages en entreprise :

2nde GT : stage 1 semaine du 14/06/21 au 18/06/21

(1 Sem – 1/ sco)

Filière STAV :

❖ Promotion 2019-2021

Stages en entreprise :

Tle STAV : stage 2 semaines entre le 12/10/20 et le 23/10/20

(2 Sem – 1/ sco)

Stages collectifs :

Stage Territoires + stage Education à la Santé et au DD => du 22/09/20 au 24/09/20

❖ Promotion 2020-2022

Stages en entreprise :

1^{ère} STAV : stage 1 semaine entre le 8/02/21 et le 19/2/21

ou entre 12/04/21 et le 23/04/21

(1 Sem – 0/ sco)

1^{ère} STAV : stage 2 semaines du 21/06/21 au 2/07/21

(2 Sem – 2/ sco)

Stages collectifs :

Stage Territoires => du 29/03/21 au 2/04/21

Stage Education à la Santé et au DD => du 20/09/21 au 25/09/21

BTSA AP :

❖ Promotion 2019 - 2021

Stages en entreprise :

AP 2 : 4 semaines du 26/10/20 au 20/11/20

(4 Sem - 3/ sco)

Stages collectifs :

AP1 : M11 : à définir

(1 Sem - 1 / sco)

AP 1 / 2 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts

(1 Sem - 1 / sco)

❖ Promotion 2020 - 2022

Stages en entreprise :

AP 1 : 3 semaines du 29/03/21 au 16/04/21 – Stage principal

(3 Sem - 2 / sco)

AP 1 : 5 semaines du 14/06/21 au 16/07/21

(5 Sem - 4 / sco)

Stages collectifs :

AP1 : Stage immersion du 9/09/20 au 15/09/20

(1 Sem - 1 / sco)

AP1 : M11 : improvisation théâtrale du 18/01/21 au 22/01/21

(1 Sem - 1 / sco)

AP 1 / 2 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts

(AP1: 24 et 25/02/21 et AP2 en février 2022)

(1 Sem - 1 / sco)

BTSA Gemeau :

❖ Promotion 2019-2021

Gemeau 2 : stage 4 semaines du 18/01/21 au 12/02/21 (4 Sem - 3 / sco)

Stages collectifs :

Stage coopération internationale avril – mai 2021 (1 Sem - 1 / sco)

❖ Promotion 2020-2022

Gemeau 1 : stage long 7 à 9 semaines du 24/05/21 au 27/08/21 (8/9 Sem - 6 / sco)

Stages collectifs :

1 semaine bassin versant du 7/09/20 au 11/09/20 (1 Sem - 1 / sco)

BTSA TC :

❖ Promotion 2019-2021

Stage en entreprise :

TC 2 : 3 semaines « thèmes commerciaux » du 19/10/20 au 14/11/20 (3 Sem - 2 / sco)

TC 2 : 2 semaines « thèmes commerciaux » du 8/02/21 au 27/02/21 (2 Sem - 1 / sco)

TC 2 : 4 semaines « thèmes commerciaux » du 5/04/21 au 8/05/21 (4 Sem - 3 / sco)

Stage collectif :

1 semaine - Stage : dates à définir (1 Sem - 1 Sem / sco)

PROCAP

Animation commerciales s/ temps libre et Week-end (1 Sem - 0 / sco)

Actions commerciales réparties sur l'ensemble de l'année (1 Sem - 1 / sco)

❖ Promotion 2020-2022

Stage en entreprise :

TC 1 : 2 semaines « thèmes techniques horticole » entre le 8/02/21 et le 27/02/21 (2 Sem - 1 / sco)

TC 1 : 2 semaines « thème commercial » du 12/04/21 au 30/04/21 (2 Sem - 1 / sco)

Stage collectif :

1 semaine - Stage : dates à définir (1 Sem - 1 Sem / sco)

PROCAP

Animation commerciales s/ temps libre et Week-end (1 Sem - 0 / sco)

Actions commerciales réparties sur l'ensemble de l'année (1 Sem - 1 / sco)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-83

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 83

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CARTE DES MIL LEGTA Georges Desclaude

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur en date du 10/11/2020,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Approuve la carte des Modules d'Initiatives Locales en classes de BTSA AP et JVO pour la rentrée scolaire 2021 et suivantes.

Pièces jointes : annexes.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFECTURE DE LA REGION
 DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
 Service Régional de la Formation et du Développement
 adresse
 code et ville
 Tél:
 Fax:

Proposition de MODULE :
 Approfondissement professionnel (MAP)
 Adaptation régionale (MAR)
 Initiative locale (MIL)

ETABLISSEMENT	LEGTA GEORGES DESCLAUDE (Saintes)
---------------	-----------------------------------

MODULE	Référence				
MIL MAR MAP (barre ici mentions inutiles)	Intitulé	MIL BIEN ETRE AQUATIQUE: PISCINE-SPA-BASSIN			

ANNEE SCOLAIRE	2021 et suivantes	CLASSE	BTS
		OPTION	Technico-commercial
PROMOTION	2021 et suivantes	SPECIALITE	Jardin et végétaux d'ornement (TC)
		SUPPORT	

OBJECTIF GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition de compétences dans le domaine des bassins d'ornement, des piscines et des spas, qui nécessitent des connaissances scientifiques, techniques, et commerciales spécifiques pour répondre aux attentes d'une clientèle soit de particuliers, soit de professionnels aux exigences très variables. ▪ Sensibilisation à la chimie de l'eau, au cycle de l'eau, à la filtration... ▪ Acquisition de savoir-faire techniques en conception et réalisation d'une pièce d'eau ▪ Recherches et propositions de produits commercialisés adaptés à une demande. ▪ Appréhension de la maintenance des bassins, piscines et spas ▪ Réalisation de gestes techniques
------------------	---

HORAIRE GLOBAL ELEVE	43,5 heures	dont horaire en entreprise (pour formations à rythme approprié)	
----------------------	-------------	---	--

REPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS

ENSEIGNEMENT en classe entière			ENSEIGNEMENT en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	nom de l'enseignant	DISCIPLINE	HORAIRE	nom de l'enseignant
Sciences et techniques horticoles	43,5	Rolin Didier Autres (à définir)	Sciences et techniques horticoles		
durée des activités pluridisciplinaires (horaire-élève) :					
disciplines intervenant et horaire					
si un stage individuel est prévu, préciser : durée, objectifs					
autres situations pédagogiques : Intervention de commerciaux du secteur : piscines, bassins et spas					

MODULE	référence				
MIL - MAR - MAP	Intitulé	MIL BIEN ETRE AQUATIQUE: PISCINE-SPA-BASSIN			

Rapport d'opportunité

Justification :

En dépit d'une demande réelle :

-le marché du bassin d'ornement souffre d'un déficit important de compétences concernant les connaissances techniques par les paysagistes (conception et réalisation) et celle du choix de produits vendus par les commerciaux. Il en résulte des propositions souvent inadaptées tant techniques (emplacement, problème d'étanchéité, de filtration, de pollution, de sous ou de sur-dimensionnement...) que commerciales (non respect du budget, fournitures inappropriés, méconnaissance des produits de maintenance, de soin...) ; avec à la base, un manque de savoirs sur le cycle de l'eau et la biologie du bassin (cycle de l'eau, plantation, empoissonnement...). Il résulte trop souvent de ces mauvaises prestations des dysfonctionnements qui amènent la clientèle à abandonner leur bassin et les vendeurs à restreindre la gamme de produits commercialisés avec à la clé, un risque possible d'extinction de cette branche économique tant chez les paysagistes que dans les commerces spécialisés.

-le marché de la piscine et des SPAS est en pleine expansion il a su se renouveler et s'adapter aux nouvelles tendances, comme l'écologie et le bien être pour rester toujours aussi attractif.

Aujourd'hui, la France est le premier marché européen et le deuxième mondial, derrière les États-Unis. Le parc qui a dépassé les 2,5 millions de piscines, enterrées ou hors sol. Un nombre qui ne cesse d'augmenter, et plus particulièrement depuis 3 ans. En 2019, on a constaté une augmentation du chiffre d'affaires des piscines de 15,5% sur l'année. La partie sur le négoce, c'est à dire les produits rattachés à la piscine, a vu son chiffre d'affaire augmenter de + 13,5%. On a un marché de 2,2 milliards de chiffre d'affaires.

Le Secteur est créateur d'emploi dans le neuf comme dans l'entretien mais il n'existe pas de formation en tant que Technico-commercial Piscine. Il y a un vrai déficit de compétences professionnelles commerciales.

Ce MIL permettrait d'offrir des compétences supplémentaires aux étudiants et répondre aux attentes des professionnels du secteur.

Demande :

- besoin de compétences techniques et de compétences commerciales pour les commerces spécialisés, de conseils pour la clientèle,
- demande économique réelle des particuliers notamment en période estivale,
- pérenniser cette activité économique sur l'année en création de bassins pour les paysagistes et en commercialisation de produits pour les enseignes spécialisées,
- méconnaissance du fonctionnement «biologique» d'une pièce d'eau entraînant trop d'erreurs tant chez les professionnels que la clientèle,
- méconnaissance de la conception et de la réalisation d'une pièce d'eau dans les règles de l'art,
- méconnaissance de la maintenance
- méconnaissance des végétaux et de la vie animale (poissons...) associée.

Complément apporté à la formation :

Apport de connaissances et de pratiques sur un secteur d'activité porteur mais peu enseigné et délaissé par les professionnels par manque de compétences, tant par les paysagistes que par le domaine commercial.

Opportunités utilisées :

Utilisation pédagogique de deux bassins présents sur le lycée plus un à réhabiliter. Visites de bassins installés par des professionnels, présentation de produits commerciaux en jardinerie etc...

Rencontre avec des professionnels de la filière : commerciaux, magasins spécialisés et paysagistes

Relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle : développement de connaissances plus précises et concrètes pour répondre aux exigences du milieu professionnel, apport de

polyvalence et optimisation du parcours des apprenants.

Partenariats mis en œuvre :

Jardiland (Jardinerie) - Secret de Jardins (pépiniériste-horticulteur)
 -Cash Piscine -Piscinalis17 - Fief Fleuri (Jardinerie) - Eden Carte (Paysagiste)

MODULE	référence				
MIL - MAR -MAP	Intitulé	MIL BIEN ETRE AQUATIQUE: PISCINE-SPA-BASSIN			

Définition du module local

Ecriture sous une forme conforme au contenu du référentiel de formation du diplôme concerné : objectif, contenus de formation, compétences attendues du candidat et situations pédagogiques, activités prévues (et autres précisions).

OBJECTIF GENERAL DU MODULE : le candidat doit être capable de :

Concevoir, réaliser, maintenir, commercialiser un bassin d'ornement, piscine ou SPA

Présentation éventuelle des sous-objectifs

CONTENUS de formation	COMPETENCES ATTENDUES	SITUATIONS PEDAGOGIQUES
Définir le système Piscine/SPA/Bassin	- Notion de surface/volume, de chimie et cycle de l'eau, de filtration mécanique, biologique, types d'étanchéité.	- cours
Conception et réalisation Piscine/SPA/Bassin	Connaître, raisonner et mettre en pratique les notions de : - demande de la clientèle, - respect du budget, - contexte du site à aménager / emplacement, - choisir les matériaux et autres fournitures, - chiffrer le coût du projet	- cours, TP, visites
Conduire un projet Piscine/SPA/Bassin	- Elaboration d'un projet d'un Piscine/SPA/Bassin dans sa dimension conceptuelle, technique, économique. - propositions à la clientèle en jardinerie.	- cours, TP, visites, interventions, tenue d'un carnet personnel.
Choisir le vivant du bassin/Piscine naturelle	- Connaître la flore adaptés (plantes de berge, de profondeur, flottantes...) - connaître la faune adaptée (poissons rouges, carpes-koïs...).	- cours, TP, visites
Gérer la maintenance	- Entretien et suivi saisonnier (bassin, filtration, faune/flore) - reconnaître et gérer les dysfonctionnements (prolifération d'algues, pollutions organique/chimique, maladies...).	- cours, TP, visites

MODULE	Référence :					
MIL-MAR-MAP	Intitulé :	MIL BIEN ETRE AQUATIQUE: PISCINE-SPA-BASSIN				

Plan de réalisation du module

année 1	NOMS DES ENSEIGNANTS :	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	NOMS DES ENSEIGNANTS :	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
Année 2	NOMS DES ENSEIGNANTS :	→ 40 heures				
	NOMS DES ENSEIGNANTS :	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	NOMS DES ENSEIGNANTS :	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
	NOMS DES ENSEIGNANTS :					

DEROULEMENT DES OBJECTIFS DU MODULE, CALENDRIER DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES STAGES

MODULE	référence					
MIL - MAR - MAP	Intitulé	MIL BIEN ETRE AQUATIQUE: PISCINE-SPA-BASSIN				

PARTIEL

Place prévue du PARTIEL dans le ruban pédagogique : fin mai- début juin première année SEMESTRE 2

Objectifs évalués, modalités de déroulement : l'ensemble

Nature de l'évaluation : orale, pratique, avec document, en situation professionnelle...

N°	Objectifs évalués du module (1)	Modalité de déroulement de l'épreuve (2)	coef	Documents (3)
Partie 1	Etude de cas d'après les pratiques et les visites.	Tout au long du MIL, évaluation en situation (février à juin)	50%	Mini dossier constitué à deux
Partie 2	Ecrit	Ecrit individuel de 30 minutes. Questions sur les savoirs du MIL	50%	Ecrit

(1) indiquer le numéro d'objectif et son libellé

(2) préciser les autres modules s'il s'agit d'une situation intermédiaire d'évaluation

(3) documents qui seront transmis au jury et qui constituent le dossier de l'épreuve certificative

SRFD DOSSIER MIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFECTURE DE LA RÉGION
 DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
 Service Régional de la formation et du Développement
 Adresse
 CP et Ville
 Tél :
 Fax :

REÇU LE
 ENREGISTRÉ LE
 ÉTUDIÉ LE
 DÉCISION LE

Proposition de MODULE :
~~Approfondissement professionnel (MAP)~~
~~Adaptation régionale (MAR)~~
 Initiative locale (MIL)

ÉTABLISSEMENT	LEGTA GEORGES DESCLAUDE (Saintes, 17)
----------------------	---------------------------------------

MODULE	Référence :	
MIL - <small>(barre les mentions inutiles)</small>	Intitulé	EXPORTATION DE PRODUITS LOCAUX ET DU TERROIR DE LA NOUVELLE AQUITAINE

ANNÉE SCOLAIRE	2021-2022	CLASSE	BTSA 2
		OPTION	Technico - Commercial
PROMOTION	2021-2022 ET SUIVANTE	SPÉCIALITÉ	Jardin et Végétaux d'Ornement
		SUPPORT	

OBJECTIF GÉNÉRAL	Appréhender les concepts et contraintes du commerce international de produits locaux et du terroir. Utiliser l'anglais professionnel concrètement dans le cadre d'un « B to B ».
------------------	---

HORAIRE GLOBAL APPRENTI	43 h	Dont horaire en entreprise (pour formations à rythme approprié)
-------------------------	------	---

RÉPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS					
ENSEIGNEMENT en classe entière			ENSEIGNEMENT en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	NOM de l'enseignant	DISCIPLINES	HORAIRE	NOM de l'enseignant
Commerce	30	TAILLANDIER .G			
LV1	13	CHARRIER.L			
Durée des activités pluridisciplinaires (horaire) :					
Disciplines intervenant et horaire :					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs :					
Autres situations pédagogiques :					

SRFD DOSSIER MIL

MODULE	Référence :					
MIL - MAR - MAR (barrer les mentions inutiles)	Intitulé	EXPORTATION DE PRODUITS LOCAUX ET DU TERROIR DE LA NOUVELLE AQUITAINE				

Rapport d'opportunité

Ce module répond aux besoins de nombreuses PME néo-aquitaines d'exporter pour continuer leur développement ou maintenir leur rentabilité face à d'éventuelles menaces sur le marché français.

L'ancrage territoriale des lycées agricoles et les produits des centres d'exploitation doivent faciliter le choix et la motivation des étudiants dans leurs démarches.

Dans le BTSA TC Jardins et Végétaux, la dimension marketing international est absente du référentiel de formation, alors que la France souffre chroniquement d'une balance commerciale déficitaire, notamment par manque de compétences ou de motivation dans le domaine des exportations.

--	--	--	--	--	--	--

SRFD DOSSIER MIL

MODULE	Référence :				
MIL - MAR - MAR (barre les mentions inutiles)	Intitulé	EXPORTATION DE PRODUITS LOCAUX ET DU TERROIR DE NOUVELLE-AQUITAINE			

Définition du module local

Écriture sous une forme conforme au référentiel de formation du diplôme concerné : objectif, contenus de formation, compétences attendues du candidat et situations pédagogiques (activités) prévues (et autres précisions)

OBJECTIF GÉNÉRAL DU MODULE :

Appréhender les concepts et contraintes du commerce international de produits locaux et du terroir.
Utiliser l'anglais professionnel concrètement dans un cadre « B to B ».

*présentation éventuelle des sous-objectifs

Le module vise principalement à... Il répond à la demande...

CONTENUS DE FORMATION	COMPÉTENCES ATTENDUES	SITUATIONS PÉDAGOGIQUES
Les bases du marketing international	Etre capable d'évaluer les possibilités pour une entreprise d'aller sur un marché étranger	Apport de notions de base
Diagnostic Export	Evaluer les forces, et faiblesses de l'entreprise, les menaces et opportunités sur le marché	Méthodologie
Communiquer par lettre, fax, internet	Etre capable de communiquer en langue étrangère par écrit (l'oral étant traité dans le M58)	Travail sur l'élaboration de courriers
Etude de marché export.	Etre capable de rechercher l'information sur un marché étranger Etre capable d'organiser un déplacement (ex : voyage dans un pays étranger ou une participation à un salon) sont le but est la prise de contact et l'aide à la décision en matière d'exportation.	Travail par groupes : chaque groupe choisit une famille de produits ou un produit et recherche des informations nécessaires à l'exportation Chaque groupe choisit un <u>pays non-francophone, hors UE</u> , et établit le plan de préparation à un voyage ou à un salon dans ce pays

SRFD DOSSIER MIL

MODULE	Référence :				
MIL - MAR - MAR (barrez les mentions inutiles)	Intitulé	EXPORTATION DE PRODUITS LOCAUX ET DU TERROIR DE NOUVELLE-AQUITAINE			

Partiel

Place prévue du Partiel dans le ruban pédagogique : semestre 4

N°	Objectifs évalués du module ⁽¹⁾	Modalités de déroulement de l'épreuve ⁽²⁾	Coef	Documents ⁽³⁾
1	1,2,4	Constituer un dossier par groupe contenant le diagnostic export ou import réalisé sur la famille de produits ou le produit choisi	40 % de la note du partiel	Dossier rédigé par groupe de 2 ou 3
2	3	Constituer individuellement au moins un courrier relatif à la recherche d'information en langue étrangère	10% de la note du partiel	Remise de ces courriers individuels signés dans le rapport écrit
3	1,2,3 et 4	Oral individuel présentant et justifiant le travail fait L'oral aura lieu 15 jours après la remise du rapport et des courriers	50 % de la note	10 minutes de présentation et 10 minutes de questions avec les deux enseignants

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFECTURE DE LA REGION
 DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
 Service Régional de la Formation et du Développement
 adresse : 15 rue Arthur Ranc - B.P. 40537
 code et ville : 86020 POITIERS
 Tél : 05.49.03.11.00
 Fax : 05.49.03.11.12

RECU LE
 ENREGISTRE LE
 ETUDIE LE
 DECISION LE

Proposition de MODULE :
Approfondissement professionnel (MAP)
Adaptation régionale (MAR)
Initiative locale (MIL)

ETABLISSEMENT	
----------------------	--

MODULE	Référence :				
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social			

ANNEE SCOLAIRE		CLASSE	BTSA
		OPTION	Aménagements Paysagers
PROMOTION		SPECIALITE	
		SUPPORT	

OBJECTIF GENERAL	Initier les apprenants sur le rôle social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal.
-------------------------	--

HORAIRE GLOBAL ELEVE	35 heures		
-----------------------------	------------------	--	--

REPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS

ENSEIGNEMENT en classe entière			ENSEIGNEMENT en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	nom de l'enseignant	DISCIPLINE	HORAIRE	nom de l'enseignant
Education Socio Culturelle	10 h				
STAE Sciences et Techniques de l'Aménagement et de l'Environnement	25 h				

durée des activités pluridisciplinaires (horaire-élève) : :10 h

disciplines intervenant et horaire

Si un stage individuel est prévu, préciser : durée, objectifs :

autres situations pédagogiques : visites organisées par l'équipe pédagogique en lien avec des associations qui agissent sur le thème

MODULE	Référence :					
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social				

Rapport d'opportunité

Rapport d'opportunité :

Chaque année en stage, en stage ou en poursuite d'étude, des apprenants découvrent des jardins à vocation thérapeutique.

Nous souhaitons initier les étudiants sur le rôle et l'enjeu social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal. Par des visites, et des rencontres, nous pensons pouvoir repérer diverses vocations du jardin :

- Le jardin thérapeutique
- Le jardin pédagogique
- Le jardin partagé
- Le jardin d'insertion

Du jardin ouvrier au jardin partagé, le rôle social du jardin lié à la culture de plantes est indéniable - le jardin aide à l'intégration de population parfois fragile.

Nous allons étudier aussi l'impact positif que le jardinage peut avoir sur la santé mentale. Les recherches ont montré que les jardiniers ont généralement une meilleure appréciation de la vie, une estime de soi satisfaisante et moins de sentiments de dépression et de fatigue. Le rôle d'un jardin permet un ANCRAGE une manière de se relier à la terre - il est celui qui couvre de nombreuses cultures différentes, traditions et pratiques spirituelles. Il est associé à des sensations d'équilibre et de connexion.

MODULE	Référence :				
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social			

Définition du module local :

écriture sous une forme conforme au référentiel de formation du diplôme concerné : objectif, contenus de formation, compétences attendues du candidat et situations pédagogiques

(activités) prévues (et autres précision)

OBJECTIF GENERAL DU MODULE :

Initier les apprenants sur le rôle social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal

CONTENUS de formation	COMPETENCES ATTENDUES	SITUATIONS PEDAGOGIQUES
<p>PHASE PREPARATOIRE Définir le rôle des jardins et les vocations des plantes - Collecter des typologies de jardins, préparer un circuit de visites organisées sur 4 jours contigus ou non en France ou dans un pays européen.</p> <p>REALISER DES VISITES Participer à des visites organisées en classe, avec les enseignants et le groupe classe.</p> <p>Découvrir les agencements, fonctions et ambiances des jardins visités. Rencontrer des acteurs professionnels</p> <p>EVALUATION DOSSIER DE 5 PAGES Définir les spécificités des jardins, des usages et des plantes relevées</p> <p>ORAL - Sur tirage au sort présenter un jardin particulier vu en visite et sa vocation thérapeutique</p>	<p>Etre capable de répertorier des jardins à vocation thérapeutiques, Etre capable d'établir un projet de visites de jardins, prise de contact, préparation des visites</p> <p>Préparer et participer aux visites, Avec le groupe classe</p> <p>Etre capable de définir les acteurs, les ambiances, les moyens employés pour chaque jardin</p> <p>Relever la flore employée et les méthodes culturelles</p> <p>Ecrire un compte rendu d'activité</p> <p>Présenter à l'oral un jardin vu en visite avec des supports appropriés</p>	<p>Collecte de données auprès d'organismes spécialisés, de sites internet spécialisés, ...</p> <p>Recherches d'informations par téléphone, sites internet...</p> <p>Collecter des documents sur place, des informations verbalement à partir d'une trame.</p> <p>Rédaction d'un compte rendu d'activité illustré</p> <p>Elaborer des supports et présenter à l'oral son travail</p>

MODULE	Référence :																		
MIL	Intitulé	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social																	

Plan de réalisation du module

DEROULEMENT DES OBJECTIFS DU MODULE, CALENDRIER DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES STAGES

MIL	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	mai	Juin	
ESC 16H																					
STAE 54H																CCF					

- 1. les zones grisées sont réservées au SRFD
- 2. Indiquer les masses horaires par enseignant

MODULE	Référence					
MIL	Intitulé	Initier les apprentis sur le rôle social, environnemental et thérapeutique du jardin et du végétal				

CCF

Nature de l'évaluation			
Sur le dossier : Etre capable de formaliser les données collectées dans un dossier structuré.			
Présenter oralement la démarche: Etre capable de restituer, les données collectées dans un exposé structuré à l'aide de supports			
CCF 1	Etre capable de formaliser, en français, les données collectées dans un dossier structuré	Dossier individuel à remettre 1 semaine avant le CCF	Coef 0,4
	Etre capable de formaliser, en français, les données collectées dans un dossier structuré	Présentation orale de 10 mn	Coef 0,6

(1) indiquer le numéro d'objectif et son libellé

(2) préciser les autres modules s'il s'agit d'une situation intermédiaire d'évaluation

(3) documents qui seront transmis au jury et qui constituent le dossier de l'épreuve certification

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-84

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 84

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : PROJET TERRITOIRE ART & SCIENCES
LEGTA Georges Desclaude et LPA le Petit Chadignac
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 10 novembre 2020 et 5 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Approuve le projet fédérateur du réseau Rur'art 2020-2021 :

Rendre visible l'invisible

Artiste invité : Gérard Hauray

Projet mené par : Sophie POTIER du LEGTA Desclaude et Nathalie CARRAU du LPA de Chadignac.

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Pièce-jointe : Descriptif.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

LE PROJET AGROCAMPUS DE SAINTES

- **Participation financière :**
lycée de Chadignac 250€
lycée Georges Desclaude 250€
- **Approches pédagogiques**

	lycée Desclaude	lycée Chadignac
Classes concernées	2nde générale	2nde pro productions horticoles
Thème	<i>déplacement</i>	<i>migrations</i>
Nombre d'élèves	24	19
Cadres pédagogiques	EATDD (approche pluridisciplinaire : ESC / biologie / économie / histoire)	Cours d'ESC (le projet socioculturel)
Approches artistiques	Représenter le déplacement par la trace photographique	Art du cirque : le clown Intervenant : Frank Jolly, Cirque du gamin Problématique traité : comment le clown peut être un miroir grossissant et burlesque de notre rapport à l'étranger
Spectacle MUE nombre d'élèves	40 maximum (uniquement sur le lieu pressenti Barbezieux)	

➤ **Valorisation du travail artistique de Gérard Hauray**

L'objectif est d'accueillir l'exposition itinérante de l'artiste sur un lieu culturel de la ville de Saintes afin de valoriser son approche du paysage auprès d'un large public, scolaire et grand public.

Dates : 18 et 19 mars 2021

Lieu : Salle de l'Etoile, Médiathèque F. Mitterrand de Saintes

Le public serait accueilli sur les temps d'intervention de l'artiste prévu, accompagné de Claude Figureau ou Gilles Bruni. Nous établirons un planning avec les publics concernés. Nombre de publics scolaires visés : 2 classes collège + 2 classes lycées Education nationale + 60 élèves agrocampus de Saintonge

Nombre de public extérieur : 50 personnes approximativement

En soirée, nous souhaitons ouvrir 2 conférences : une animée par **Claude Figureau** (phyto-sociologue, botaniste) et l'autre par **Gildas Merceron** (directeur de recherche CNRS, paléontologue)

Lieu : lycée Georges Desclaude

Nombre de personnes visés : 200 (scolaires et grand public)

Les enseignantes d'Éducation Socioculturelle, Sophie Potier et Nathalie Carrau, se chargent de l'organisation et de la communication de l'opération.

➤ **Objectifs territoire**

communication auprès des collégiens et des lycéens de Saintes et des enseignants de sciences et d'arts

continuité des actions d'exposition culturelle de qualité sur le territoire saintais des deux établissements

être visible et force de proposition dans le paysage culturel



Gérard Hauray et ses paysages en germination

Le principe général de l'exposition itinérante:

Gérard Hauray se déplacera dans tous les lycées agricoles avec une exposition itinérante comprenant une vingtaine de « paysages ». Son intervention est pensée comme **une exposition itinérante**, sorte de malle-poste qui se déplacera de lycées en lycées, sur la carte de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Elle devient **exposition/prétexte** car elle est pédagogique avant tout dans la mesure où elle expose les liens entre démarches d'art et de science.

Chaque étape sera l'occasion, à la fois, d'observer ses **miniatures de paysages**, d'échanger avec les élèves autour du végétal, du visible et de l'invisible, de discuter frontières, migrations, déplacements et de récolter au passage quelques poussières sous les semelles des hôtes de la journée. En effet, à leur insu, et en fin de journée, l'artiste récoltera les poussières que les lycéens auront déposées par mégarde sur des tapis posés préalablement sur le sol autour des tables d'exposition. Ces poussières seront répertoriées et mises en culture au Centre d'art Rurart pour une exposition/trace fin mai 2021 et donc deviendront paysages.

Du point de vue de l'histoire de l'art, cette exposition itinérante s'inscrit dans la lignée des expositions qu'on transporte, comme le *Couvre-chef(s)-d'oeuvre(s)* de Robert Filliou ou *La Boîte-en-*

valise de Marcel Duchamp. Donc comme quelque chose qui se situe entre l'action, le multiple et l'exposition.

Une exposition itinérante est une exposition *de passage*, donc sans lieu fixe, c'est en quelque sorte une « **exposition / action** ». Il faut donc la documenter, pour pouvoir la relayer, l'archiver et participer à lui donner sa valeur institutionnelle. C'est par la **documentation** des interventions artistiques de Gérard Hauray, et donc par la production de savoir, que l'éphémère deviendra visible, pérenne et donc publique.

Mode opératoire

-Intervention de 6h de Gérard Hauray avec élèves, plus 3h installation et désinstallation au lycée, plus 3h de préparation et déplacements (si budget) :

Gérard Hauray vient avec une vingtaine de paysages, présente son travail, le protocole de captation et échange avec les lycéens.

Les paysages sont présentés dans une salle suffisamment grande pour disposer 3 tables fournies par le lycée en longueur, sur lesquelles ils seront déposés. Les élèves doivent pouvoir aisément tourner autour.

Une vidéo de 5 à 10 minutes, ainsi qu'une carte serviront de support à l'intervention.

Le lycée doit donc prévoir une salle proche de la salle d'exposition si possible et le matériel pour la vidéoprojection. Les films seront déposés sur la dropbox en amont.

Un temps d'installation et de désinstallation d'une heure et demie sera nécessaire pour l'artiste.

Dans chaque classe, 2 ou 3 étudiants sont désignés pour documenter (vidéo, photo, texte, au choix) cette action et l'intervention de Gérard. (conseillé)

Les élèves peuvent aider au montage et dé-montage de l'exposition.

Remarque importante : Des collègues de G.Hauray, **Claude Figureau** ou **Gilles Bruni** peuvent venir pendant l'exposition/prétexte en même temps que lui (remplace la conférence scientifique).

Conférence de 2 h d'un scientifique :

il est prévu une intervention de scientifique ouvert à toutes les classes de 2 h.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de

Délibération N° 20-85

Année 2020

CA n°3

N°85

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
- Autre acte
- Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DU PROJET TERRITOIRE ART & SCIENCES
LEGTA Georges Desclaude et LPA le Petit Chadignac
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 10 novembre 2020 et 5 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

**Début de
séance**
CA installé
Quorum :
Présents :

Absents
ou Excusés :

Approuve le financement du projet fédérateur du réseau Rur'art 2020-2021.

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Pièce jointe : Budget prévisionnel

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

BUDGET PRÉVISIONNEL du réseau Rur'art

DÉPENSES		RECETTES	
Ateliers artistes 11 lycées x20h x60€	13200 €	DRAC	17 000€
Ateliers artistes (2eme classe) 20h x3 lycées x60€	3600 €	DRAAF	4 000€
Artiste G. Hauray 11 x12x60€	7920 €	Reliquat projet fédérateur 2019 (Drac..)	8 746€
Conférence scientifique 2hx11x60€	1320€	Région	17 544€
Heures coordonnateur du projet 40hx60€	2400 €	Lycées : 500 € x11 lycées	5500€
4 spectacles (Mue)	4400€	Lycées : 500€ x 3 lycées (2ème classe)	1 500€
Location voiture/essence Venours/Melle/Niort/Bressuire Poitiers/Thuré/Montmorillon Barbezieux/Jonzac/ Bourcefranc/Saintes	2500€		
Frais déplacement scientifique Frais déplacement G Hauray Frais déplacement artistes	2200€ 250€ 2000€		
Frais hébergement/repas du soir/Petit Déjeuner Gérard Hauray Frais hébergement /PDEJ scientifique/repas du soir Frais hébergement /pedej/repas du soir artistes	100€ 100€ 5200€		
Déplacement élèves pour spectacle et regroupement	7200€		
Achat matériels/restitution	2000 €		
TOTAL	54290€	TOTAL	54290€

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de

Délibération N° 20-86

Année 2020

CA n°3

N°86

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : PROJET D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL
pour l'année scolaire 2020-2021 Centre : LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le Conseil Intérieur du 05 novembre 2020.

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M Michel AMBLARD président,

**Début de
séance**
CA installé
Quorum :
Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve le projet d'animation et de développement culturel (PADC) du LPA Le Petit Chadignac pour l'année scolaire 2020-2021.

Pièce jointe :1

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

Année 2020 / 2021

**Projet d'Animation et de Développement Culturel
LPH Chadignac**

Les six principaux axes d'orientation :

- 1- La médiation culturelle et artistique, la découverte de son environnement culturel, social et civique
- 2- L'animation de l'environnement local
- 3- Des ateliers d'expression et de création
- 4- La continuité et la mise en place de partenariats locaux nouveaux
- 5- Des activités pluridisciplinaires
- 6- De la concertation et de la communication

Les projets et actions qui vont suivre s'inscrivent dans ces grandes orientations. Elles sont également en adéquation avec les référentiels de formation et doivent permettre la construction d'un **parcours de développement culturel et artistique** de l'élève.

Ce parcours doit reposer sur trois piliers suivants afin d'assurer pleinement un des rôles de l'école, à savoir développer la faculté de juger, l'esprit critique pour être en capacité de faire citoyenneté :

- des **rencontres** : avec des œuvres artistiques, avec des artistes, des professionnels des arts et de la culture, avec des lieux de création, de conservation, de diffusion, avec des acteurs associatifs et institutionnels en lien avec des questions sociétales (discriminations, environnement...).
- des **pratiques** : individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés et dont les créations peuvent être socialisées.
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, d'image, de médias, d'enjeux sociétaux, de contextualiser.

C'est dans un climat difficile de crise sanitaire, de montée de tensions sociales et de la prégnance des réseaux sociaux dans la formulation de la pensée de nos élèves que ce PADC réaffirme le rôle de l'école dans la transmission des valeurs de la République. Laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes formes de discriminations sont au centre de notre mobilisation.

Ainsi, malgré les contraintes liées à l'épidémie, nous avons décidé, avec l'accord du chef d'établissement, de maintenir les activités culturelles et artistiques scolaires ou extra-scolaires. Nous allons être contraints d'adapter la mise en scène du spectacle dansé **Arborescence**, des classes de terminales Bac Pro Aménagement Paysagers et TCVPJ, afin d'éviter les contacts entre les élèves. Nous ne renonçons pas à la nécessité de ce type d'action où une telle expérience vécue renforce les liens entre les élèves, leur fait ressentir ce qu'est une œuvre collective à l'intérieur de laquelle chacun, chacune, a sa place.

De plus, nous nous sommes à nouveau engagés dans le projet fédérateur inter lycées porté par le réseau Rurart ayant pour thématique Art et Science – **Rendre visible l'invisible**. Conduit avec les classes de l'option Productions Horticoles, il permettra à

l'Agrocampus de Saintonge de jouer son rôle d'acteur local éducatif d'animation et de développement culturel en partenariat avec la ville de Saintes. En effet, le travail de l'artiste Gérard Hauray, sera présenté au grand public et publics scolaires locaux ainsi qu'une conférence scientifique animée par Claude Figureau, phyto-sociologue et botaniste, ancien directeur de l'un des plus prestigieux jardins botaniques de France : le Jardin botanique de Nantes.

Néanmoins, nous précisons que ces projets sont soumis aux soutiens des dispositifs financiers de la Région Nouvelle Aquitaine auxquels nous avons fait appel en juillet 2020 et pour lesquels nous n'avons pas de réponse à l'heure actuelle. Ces dispositifs financiers aux projets culturels et aux ALESA sont essentiels au bien-être et à l'épanouissement de nos jeunes, d'autant plus en cette période moralement difficile. Nos publics recrutés étant toujours particulièrement éloignés d'un univers culturel leur permettant de construire leurs capacités d'ouverture au monde, de réflexion ou d'esprit critique, c'est essentiellement dans le cadre scolaire que nous sommes en mesure de prendre part à la construction de leur pensée et à leur épanouissement .

Les sorties ALESA et le club musique ont également repris en respectant les protocoles mis en place. Néanmoins, nous avons dû annuler certaines activités de divertissement, comme les soirées dansantes par exemple ou les parties de billard.

«Comme tout projet éducatif, l'éducation artistique vise l'éveil à soi, aux autres, et au monde. Il s'agit donc tout à la fois d'une éducation à l'art et d'une éducation par l'art, qui participe pleinement de la formation d'un citoyen sensible et critique »

Les enjeux éducatifs de l'éducation artistique.

www.esc@les.fr

Objectifs		ACTIONS
1	Promouvoir une médiation artistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Théâtre : Sorties dans le cadre de l'ALESA Mue, Cie la Chaloupe dans le cadre du projet fédérateur inter-lycée porté par le réseau Rurart et 11 lycées agricoles de l'ancienne région Poitou Charentes To be or not to bee, Cie 3C en partenariat avec la Ville de Saintes dans le cadre des Rendez-vous aux Jardins. Pièce étudiée par la classe de 2nde tp. ● Cinéma et documentaires : Sorties cinéma avec l'ALESA et dans le cadre du dispositif Lycéens au cinéma avec la classe de 2nde Vente. ● Musique : - Concerts avec l'ALESA (au LPA et à l'extérieur) ● Arts Plastiques, visuels et Art Contemporain : - Analyses d'œuvres avec toutes les classes. - Emprunt d'œuvres à l'Artothèque de La Rochelle qui seront exposées au CADI. - Analyse d'œuvres sur le Paris de Zola, musée d'Orsay (stage pluridisciplinaire au mois de mars, classe de 1ere Bac Pro TCVPJ) - Analyse d'œuvres autour de la lumière et de son écriture visuelle en classe de Term Bac Pro Productions Horticoles

		<p>- Analyse de l'installation de Gérard Hauray dans le cadre du projet Rendre visible l'invisible, 18 et 19 mars, salle de l'Etoile – médiathèque de Saintes en classe de 2nde et Term Bac Pro PH</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Danse : <ul style="list-style-type: none"> - Étude de spectacles ou extraits sur supports vidéo (<i>Après midi d'un faune ; le sacre du printemps...</i>) en classe de Term Bac Pro TCVPJ et Aménagements Paysagers ● Land Art : découverte du Sentier des Arts (1ere AP) ● Cirque : <i>John Lethon et Olga Patterson</i>, Cirque du Gamin en classe de 2nde PH et dans le cadre de l'ALESA <p>La rencontre avec des artistes ou des professionnels de la culture au lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Danseuse : Hélène Garbaye (projet artistique Arborescence - Term Bac Pro TCVPJ et AP) - Photographe: Tonymiles (projet artistique Jardins de lumière - Term BAC PRO PH) - Plasticien : Gérard Hauray (projet fédérateur Rurart inter-lycées Rendre visible invisible – 2nde et Term BAC PRO PH)
	<p>Découvrir l'environnement culturel, civique et social</p>	<p>Des visites de l'environnement local</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corne-Ecluse dans le cadre du Sentier des Arts (1ere AP) - Les lapidiales de Port d'Envaux (EIE land Art) - Exposition Klimt, Bassins des lumières à la base sous marine de Bordeaux (sortie ALESA) - La visite du Paris de Zola : stage pluridisciplinaire autour de l'œuvre Aux bonheurs des dames en 1ere Bac Pro TCVPJ

<p>2</p>	<p>Favoriser l'animation de l'environnement local</p>	<p>Dans et hors établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présentation publique de la créations artistique des Term BAC PRO TCVPJ et AP, Arborescence , le Mardi 26 janvier à 20h30, salle G. Martel à Saintes. -L'exposition photographique Jardins de lumière, création artistique de la classe de Term BAC PRO PH, présentée lors des JPO du LPA et FoliFlores mais aussi diffusée au Silo, coopérative culturelle à Saintes. - La Semaine Équitable au lycée de la classe de Terminales Bac Pro TCVPH : repas et/ou goûter équitable, actions de sensibilisation et de solidarité internationale. Implication des 1eres et Terminales à la mise en œuvre de l'obtention du label « écoles de commerce équitable » - Les animations ludiques et pédagogiques horticoles des Term Bac Pro PH lors des journées Portes Ouvertes de l'exploitation <i>Les serres de Chadignac</i> FoliFlores du 7 au 9 mai 2021 - Les projets socioculturels des classes de 2ndes (voir tableau ci-joint) - La valorisation de l'exposition Rendre visible l'invisible et la proposition d'une conférence scientifique, 18 et 19 mars, salle de
----------	--	---

		<p>l'Étoile – médiathèque de Saintes ouverte à tous publics scolaires locaux et grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition sur les Abeilles, au cad i ,mise à disposition par la bibliothèque départementale de prêt, exploitée notamment avec la classe de 2nde tp.
3	<p>Proposer des ateliers d'expression et de création</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Danse : production artistique <i>Arborescence</i> des Term Bac Pro TCVPJ et AP : performance dansée sur le thème de l'Arbre. - Photographie : production artistique photographique light painting <i>Jardins de lumière</i> des Term BAC PRO PH sur la thématique du végétal et du geste professionnel horticole - Arts visuels : réalisation d'affiches de sensibilisation à la protection des abeilles et des vers de terre. - Expression orale en pluridisciplinarité Documentation-ESC dans le but de restituer les recherches documentaires de la classe de 1ere bac pro am.paysagers d'après la thématique suivante : Le dessin de presse. - Expression orale et corporelle : EIE 2ndes - Land art : EIE 2ndes - Création d'objets décoratifs à partir de matériaux naturels et recyclés : EIE 2ndes. - Club Manga : mise en place d'actions liées à la lecture de manga et à la culture japonaise. - Vidéo : réalisation de films courts sur la figure féminine. - Cirque : ateliers art clownesque avec la classe de 2nde Productions Horticoles
4	<p>Favoriser les partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - RURART - DRAC Nouvelle Aquitaine - DRAF - Conseil Régional Nouvelle Aquitaine - LEGTA Georges Desclaude - Avant-Scène Cognac - Exploitation Horticole du site de Chadignac - La Ville de Saintes - Coopérative culturelle Dans l'œil du Silo, Saintes - La Mission locale - Lycéens au cinéma - Jardiland de Saintes - Artothèque M. Crepeau de La Rochelle - Bibliothèque départementale de prêt.
5	<p>Mettre en place des activités pluridisciplinaires</p>	<p>ESC et Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restitution orale de recherches documentaires avec les 1ere Bac Pro TP. - L'accompagnement du club Manga <p>ESC – EPS : ateliers d'expression corporelle et de danse contemporaine de la création artistique <i>Arborescence</i> de la classe de Term Bac Pro TCVPJ et A.Paysagers.</p> <p>ESC – Français : la restitution du stage pluridisciplinaire en classe de 1ere bac Pro TCVPJ autour de l'œuvre de Zola, <i>Aux bonheurs des dames</i></p>

6	Concertation et Communication	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation, la recherche de financement, l'accompagnement et la restitution de stages pluridisciplinaires. ● Avec l'équipe pédagogique et administrative ● Avec le Conseil d'Administration de l'ALESA ● Avec l'ensemble des partenaires ● La conception, le suivi et la valorisation des projets ● L'accompagnement des élèves inscrits à l'option engagement citoyen. ● Les médias locaux
---	--	---

Projets socioculturels en classe de Seconde

Classes	Titres	Descriptif	Partenaires
2nde pro Vente	La figure féminine	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : S'interroger sur la représentation de la femme au cinéma et plus largement dans la société. Engager une réflexion sur les rapports hommes-femmes. - Échanges, réflexions et sensibilisation à partir de documents visuels et cinématographiques - Étude des films : <u>Petit paysan</u>, <u>The big Lebowski</u>, <u>La Jeune fille sans mains</u> - Rencontres avec des associations locales. 	<p>Lycéens au cinéma</p> <p>Associations locales de défense des droits des femmes.</p>
2nde pro TP	Un léger ver de terre, les abeilles chagalent.	<p>Réalisation d'affiches de sensibilisation à la préservation des abeilles et des vers de terre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spectacle <u>To be or not to bee</u>, Compagnie 3C - Etude des œuvres de Chagall et de Fernand Léger en vue de créer des affiches de sensibilisation s'inspirant d'œuvres de ces artistes. - Exposés sur les abeilles s'appuyant sur des recherches documentaires et sur une exposition (au cad) mise à disposition par la bibliothèque départementale de prêt. - Etude de documents visuels et audiovisuels sur les abeilles et vers de terre. - Valorisation des productions des élèves au sein de l'établissement et en dehors. 	<p>Mission locale de Saintonge</p> <p>Bibliothèque départementale de prêt</p> <p>La Ville de Saintes</p>

2nde pro PH	Migration, du visible à l'invisible	<ul style="list-style-type: none"> - définition du vocabulaire lié à la migration humaine - réflexion et analyse sur les notions d'universalisme, de droits de l'homme et valeurs de la république - spectacle <i>Mue</i>, Cie la Chaloupe - études d'œuvres artistiques plastiques traitant de la migration humaine (Banksy, Catalano, etc) - études de témoignages vidéos extraits du Musée national de l'histoire de l'immigration - réflexion sur le rapport à l'autre différent culturellement de soi - approche du burlesque et de l'art clownesque autour notamment du travail de Chaplin - écriture clownesque à partir des œuvres étudiées et pratique artistique 	<p>Cirque du gamin</p> <p>Rurart</p> <p>Associations locales d'accueil de migrants</p> <p>Amnesty International</p>
----------------	--	--	---

ALESA

Programmation culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Théâtre à l'Avant-Scène de Cognac : <i>Le grand débat</i> <i>Screenagers</i> <i>L'île aux esclaves</i> <i>Gros</i> - Danse : <i>Planète danse à l'Avant-Scène de Cognac</i> - Cirque : <i>John Lethon et Olga Patterson, Cirque du Gamin</i> - Concert : <i>rencontres inter-lycées et MDJ de Saintes et sorties selon les opportunités</i> - Sorties cinéma selon sorties en salles
Ateliers de pratiques culturelles	Club musique 1 soir par semaine (mercredi soir 18h45/19h15) encadré par un musicien professionnel Jeewai (partenaire extérieur)
Vie du foyer	Engagement au niveau du service du bar du foyer dans l'obtention du label « écoles de commerce équitable » en partenariat avec le service de restauration

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de

Délibération N° 20-87

Année 2020

CA n°3

N°87

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative**
- Autre acte**
- Budgétaire ou financier**

OBJET : PROJET D'OBTENTION D'UN LABEL « ECOLE COMMERCE
EQUITABLE »
Centre : LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le Conseil Intérieur du 05 novembre 2020,

Sur proposition du directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M Michel AMBLARD président,

**Début de
séance**
CA installé
Quorum :
Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve le projet d'obtention d'un label « ECOLE COMMERCE EQUITABLE ».

Pièce jointe :1

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

Pour délibération du Conseil Administration

Des personnels de la communauté éducative du lycée LE PETIT CHADIGNAC souhaitent candidater pour l'obtention du label "ECOLE COMMERCE EQUITABLE".

Cet objectif s'est soldé par la constitution d'un comité de pilotage impliquant plusieurs services : la cantine, le corps enseignant, des élèves, une représentante CFA, du CDI, de la vie scolaire ainsi que la gestionnaire, le proviseur et la directrice de l'Exploitation.

Comité	prénom	fonction	présent, signatu	excusé
MOULINIER	J.Philippe	chef de cuisine		
CARRAU	Nathalie	enseignante		
LESAGE	Valérie	enseignante, documentaliste		
MOHAND	J.Claude	proviseur		
HENRY	Elisabeth	gestionnaire		
CLEMENT	Laëtitia	C P E		
PLANTUREUX	CLOTILDE	directrice Exploitation		
MOREAU	Laurence	responsable C F A et CFPPA		
MERCIER	Klara	élève (term)		
LIGNERON	Mael	élève (1ère)		
VINCENT	Cathia	cuisinière		
ARNAUD	J.Luc	cuisinier		
AUGEREAU	J.Jacques	cuisinier		

Objectif : accentuer notre démarche écocitoyenne par l'éducation.

Le projet a pour but de pérenniser les actions collaboratives de sensibilisation antérieures et de les approfondir.

Faire en sorte que le lycée agricole Le Petit Chadignac soit une référence sur cette thématique et le faire savoir.

Méthode : collaboration étroite avec l'organisme "Commerce Equitable France". Partenariat équitable, dans les deux sens du terme avec une entreprise locale (Saintes) et spécialisée dans ce domaine.

Egalement un partenariat commercial avec une plateforme, pour nos achats alimentaires bio et/ou locaux certifiés Commerce Equitable.

En contre-partie, notre structure bénéficiera d'intervenants lors d'animations et pendant des cours scolaires. Des ressources et supports pédagogiques seront également mis à notre disposition.

Le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre. Il rédige un calendrier des actions à mener et réalise un dispositif d'auto-évaluations des projets déjà réalisés.

Parmi les projets en cours pour les mois à venir : repas thématiques 100 % bio équitables, Récré Gourmandes Equitables, bio et Anti-Gaspi, implication de l'ALESA, organisation d'une animation lors de la semaine Commerce Equitable par des enseignants et élèves (E I E), confection de sets de tables par les élèves, achats de stylos certifiés Equitables, plan de communication, identification accentuée des produits issus du Commerce Equitable, publication de recettes réalisées, Bio / équitables sur le blog LA CANTINE de CHADI,....

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-88

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 88

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
LPA LE RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le code du travail,

Après consultation du conseil intérieur du LPA Le Renaudin en date du 04/11/2020,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Pour le LPA Le Renaudin, l'utilisation de la taxe d'apprentissage d'un montant de 91 855 € fera l'objet de projets sur l'année civile 2021.

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Saintonge

Délibération N°20-89

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 89

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : TARIFS LOCATIONS LOCAUX

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Approuve l'application à compter du 01/01/2021 des tarifs indiqués ci-dessous pour les diverses locations de salles :

	ORGANISMES PARTENAIRES DE L'EPL		AUTRES	
	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée
Location Amphithéâtre G.DESCLAUDE	400 €	300 €	650 €	500 €
Location Amphithéâtre CHADIGNAC	220 €	150 €	300 €	200 €
Location Salle de Réunion	75 €	55 €	115 €	85 €
Location salle informatique	180 €	120 €	250 €	180 €
Location salle de cours	50 €	30 €	60 €	40 €
Location salle Hip/Hop	50 €	30 €	60 €	40 €
Location réfectoire Site de Jonzac et Chadignac			270 €	
Location cuisine (la cuisine ne peut-être louée qu'à une personne morale ; la présence d'un membre de l'équipe de restauration lors de ladite location est obligatoire)	400 € (hors rémunération du personnel)		500 € (hors rémunération du personnel)	
Salle spécialisée (dont gymnase)	200 €		250 €	
Tarif horaire	35 €		45 €	
Cuisine Nymphéas	80 €/ jour (uniquement l'été)		80 €/ jour (uniquement l'été)	
Colonies vacances (gestion externalisée)			13 €/ jour par personne	
Colonies vacances (gestion interne)			18 €/ jour par personne	

Toute prestation particulière demandée (accueil – apéritif – connexion internet – matériel loué à l'extérieur – mise à disposition de personnel) sera facturée en supplément.

Les locations, à partir d'une semaine complète consécutive, peuvent faire l'objet de tarifs négociés, dans tous les cas avalisés par le(a) Directeur(rice) de l'EPLFPA et font l'objet d'un conventionnement spécifique.

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Saintonge

Délibération N°20-90

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 90

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : TARIFS DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

1 - approuve les tarifs de l'ensemble des prestations de restauration à compter du 01/01/2021 :

PETIT DEJEUNER	1,50 €		
	DEJEUNER-DINER		DEJEUNER-DINER
Personnel région	3,30€	Apprentis	4,15 €
Autres Personnels		Stagiaires	4,97 €
IM≤394	3,40 €	Elèves - étudiant occasionnels (EPL - ETS extérieur)	
394<IM≤490	4,40 €	Elèves	4,15 €
IM>490	5,40 €	Etudiants	4,97 €
Hôtes de passage Ou stagiaires occasionnels	7,63 €		

SALLE A MANGER	DEJEUNER	DINER
1-repas du jour	17,50 €	
2-menu amélioré	17,50 € à 25 € suivant prestation	
3- Petit déjeuner ou café d'accueil	1,50 €	
4 - Supplément viennoiseries	0,75 € / personne	
5 - Apéritif	3€ / personne	
6- Pôt de clôture, cocktail dînatoire ou buffet (sur devis)	5 € à 25 € /personne suivant prestation	
7- Bouteilles d'eau (gobelets inclus)	0,50L : 0,50 € 1L : 1 €	
8- Goûters (pour des extérieurs)	2 € / personne	
9- Pique-niques (pour des extérieurs)	4,50 € / personne	
10 - Repas froids (pour des extérieurs)	4,50 € / personne	

Les prestations peuvent faire l'objet de tarifs négociés, dans tous les cas avalisés par le Directeur de l'Agrocampus, et font l'objet d'un conventionnement spécifique.

ACTE CADRE

2 - approuve les tarifs de l'ensemble des prestations d'hébergement à compter du 1er septembre 2020 selon le tableau (Tarifs 2019 reconduits) :

	DORTOIR		CHAMBRE DOUBLE		CHAMBRE SIMPLE	
	Sans drap	Avec drap	Sans drap	Avec drap	Sans drap	Avec drap
<u>Paiement par nuit</u>						
Personnels / Hôtes de passage	15 €	18,10 €	16,60 €	19,80 €	23,50 €	26,50 €
Elèves / Etudiants Apprentis/Stagiaires	8,50€	11,75 €	12,95 €	16,10 €	20,20 €	23,50 €
Stagiaires hébergés sur Chadignac					13,50 €	
<u>Paiement hebdomadaire</u>						
Elèves / Etudiants Apprentis/Stagiaires			25,70 €	28,80 €	41 €	44,30 €
Stagiaires hébergés sur Chadignac					45 € (soit 11,25 € la nuit)	
<u>Paiement mensuel</u>						
Elèves / Etudiants Apprentis/Stagiaires			89,80 €	96,20 €	144 €	150 €
Stagiaires hébergés sur Chadignac					160 € (soit 10 € la nuit)	

Studio Narcisses site de Georges DESCLAUDE charges comprises

- 210 € / mois

La caution réclamée aux étudiants et apprentis est de 150€.

Les locations, à partir d'une semaine complète consécutive, peuvent faire l'objet de tarifs négociés, dans tous les cas avalisés par le Directeur de l'Agrocampus, et font l'objet d'un conventionnement spécifique.

NB : c'est le Conseil Régional qui arrête les tarifs de restauration et d'hébergement, le Conseil d'Administration émet une proposition.

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Pièces jointes :

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20 - 91

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 91

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'instruction comptable M99,
Sur proposition de l'agent comptable,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Décide l'admission en non valeur pour un montant de 2 710,30 €.

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

CENTRE 04 – CFPPA : 2 710,30 €

Pièce jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Collectivité EPLEFPA DE SAINTONGE - centre 04 -

Exercices 2013, 2014, 2018

L'agent comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

Sommes non recouvrées

2 710,30

Saintes, le 04/11/2020

L'agent comptable

Elienne POUVREAU

Nature du produit	Titre	NOM et PRENOMS des redevables	Sommes restant à recouvrer	Sommes irrécouvrables sur les frais de poursuites	La cote a-t-elle été ANV l'année précédente	Motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le comptable	Décision	
							Rejets	Admission
Formation CIPP	3264/ 2013 3624/ 2013	SEUDRE FLEURS	996,30		NON	RESOLUTION DU PLAN LIQUIDATION JUDICIAIRE JUGEMENT TC LA ROCHELLE DU 12/05/2020		
FORMATION CAPA PH	4269/ 2014	SERGENT DUPUY SARL	1264,00		NON	CERTIFICAT IRRECOUVRABILITE MANDATAIRE JUDICIAIRE EN DATE DU 09/06/2020		
FORMATION CIPP	4744/ 2018	GUEGUEN JULIEN	450,00		NON	PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL COMMISSION DE SURRENDETTEMENT		
			2710,30	0,00				

DECISION

Vu l'état et les avis d'autre part:
le Conseil d'Administration décide qu'il est accordé décharge à l'Agent Comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

2 710,30

Saintes, le 04/11/2020
L'Ordonnateur

L'Agent Comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Saintes, le

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-92

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 92

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n° 2 de l'exercice 2020

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

**Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 présentée
comme suit :**

Section de fonctionnement :

Produits : 114 466 € soit total après DM 2 7 373 216 €

Charges : 25 966 € soit total après DM2 7 473 901 €

Résultat prévisionnel après DM 2: -100 685 €

Section des opérations en capital :

Recettes -197 335 € soit total après DM2 : 255 214 €

Dépenses : -360 071 € soit total après DM2 : 530 125 €

Résultat prévisionnel après DM2 - 274 911 €

**Montant prévisionnel du Fonds de roulement net après DM2 :
7 473 901.00 € soit 116.90 jours.**

Pièces jointes: DM (édition du CA issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°20-93

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 93

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : BUDGET PRIMITIF Année 2021

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Approuve le budget de l'année 2021 arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement

- Produits : 8 279 004€
- Charges : 7 912 074 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : 366 930 €

Section des opérations en capital

- Recettes : 94 300 €
- Dépenses 444 000 €

Résultat prévisionnel de la section d'investissement -349 700 €

Variation attendue du fonds de roulement : 139 699 €

**Montant prévisionnel du Fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2021 : 7 912 074.00€,
soit l'équivalent de 116.72 jours de fonctionnement**

Pièces jointes : B.P. année 2021 (édition du CA issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 20-94

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 94

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/10/2020, réuni en séance ordinaire le 27/11/2020, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé

Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Approuve le rapport annuel du Directeur.

Pièces jointes : dossier préparatoire.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD